

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 49 (1964)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

5



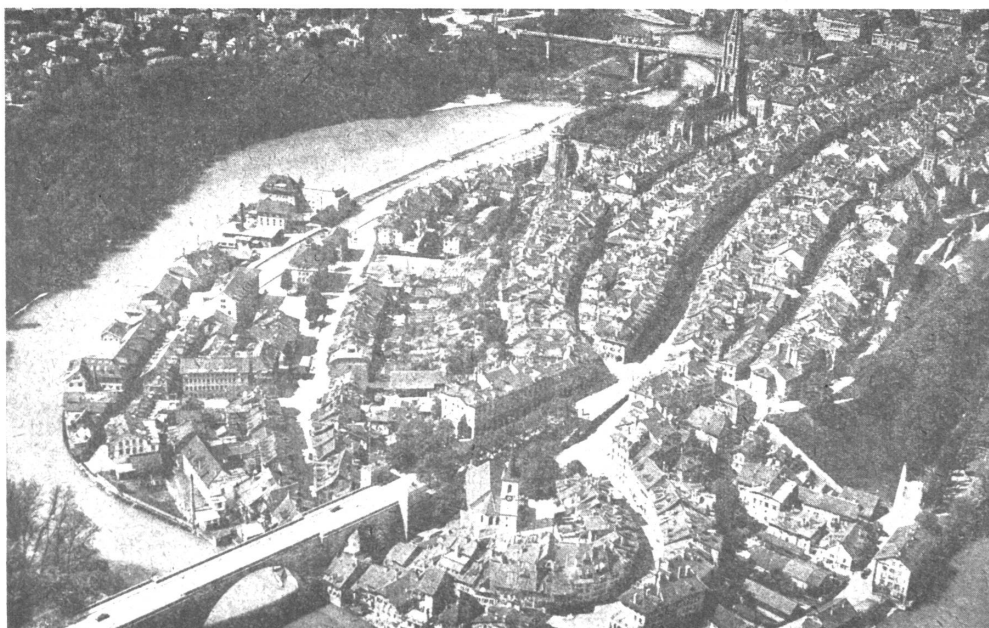
Lausanne, mai 1964.

49^e année.

Paraît chaque mois

**Union suisse
des Caisses de
crédit mutuel
Système Raiffeisen**

Berne, lieu du Congrès



Convocation

**à la 61^e assemblée ordinaire
des délégués**

**samedi, 23 mai 1964, à 14.30 heures,
à la Halle des Fêtes à Berne**

ORDRE DU JOUR:

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Allocution du président de l'Union | G. Eugster, D ^r vété.,
ancien conseiller
national | 6. Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et
résolution concernant la répartition du bénéfice. |
| 2. Désignation de quatre scrutateurs | | 7. Elections statutaires pour la période administrative 1964-1968.
Renouvellement du mandat : |
| 3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses
affiliées | A. Edelmann, D ^r en dr.,
directeur | a) du Conseil d'administration de 12 membres et de son
président. |
| 4. Présentation des comptes annuels de
l'exercice 1963 de la Caisse centrale . . . | P. Schwager,
directeur | b) du Conseil de surveillance de 5 membres et de son
président. |
| 5. Rapport et propositions du Conseil de
surveillance | René Jacquod,
conseiller national | 8. Conférence de M. Fritz Hummler, délégué aux possibilités
de travail, sur l'actualité économique. |
| | | 9. Discussion générale. |

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »
Saint-Gall, le 13 avril 1964.

Au nom du Conseil d'administration :
Le président : Gall EUGSTER.

Avant-propos sur le Congrès

Le tour des grandes villes, qui peuvent recevoir les raiffeisenistes suisses pour leurs assises annuelles, est bien vite bouclé tant les conditions posées par cette manifestation restreignent la liste de celles susceptibles de les remplir. Une fois de plus, il a fallu renoncer à Lugano pour des raisons majeures, dans l'espoir cependant que ce n'est que partie remise. Après seulement sept ans d'intervalle, c'est la capitale fédérale qui accepte de nouveau l'honneur et la charge de recevoir la phalange des délégués des Caisses Raiffeisen suisses.

La direction de l'Association des intérêts de Berne se faisant fort de répondre aux exigences hôtelières et les congressistes n'ayant pas oublié le bon accueil qui leur avait été fait en 1957, ils s'y réuniront une seconde fois avec une joie non dissimulée. Ils savent gré à la ville de Berne d'assurer l'alternance qui permet à chaque région du pays de recevoir leur assemblée générale.

Le canton de Berne a d'ailleurs bien des titres à faire valoir pour se mettre sur les rangs. Terre raiffeiseniste par excellence, notre mouvement y a pris une extension considérable, dans le Jura tout d'abord, dans l'Oberland ensuite, pour déboucher enfin dans le Mittelland où le réseau déjà bien serré des banques officielles et des banques de district avec leurs multiples agences locales constitue un handicap sérieux à la propagation de l'idée Raiffeisen.

* * *

Le déroulement du Congrès 1964 restera bien dans la ligne des manifestations solennelles que furent les précédentes.

Le vendredi 22 mai, la Direction et les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des congressistes est prévue pour le samedi 23 mai, dans la matinée déjà, cette journée étant réservée à l'accomplissement du mandat dont les délégués sont chargés. Effectivement, à 10 h. 30 déjà et en lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tiendra sa 22^e assemblée générale ordinaire au Kursaal. Nous en publions la convocation ici plus loin. Après le repas de midi dans les différents hôtels et restaurants assignés, c'est-à-dire à 14 h. 30, se déroulera à la Halle des fêtes, place Général Guisan, la 61^e assemblée générale des délégués. Conformément à la coutume, l'installation des appareils écouteurs permettra l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Le déroulement de l'assemblée ainsi allégé maintiendra une atmosphère des plus sereines.

Après le discours inaugural du président de l'Union et le message de bienvenue qu'apportera le conseiller d'Etat et chef du Dépar-

tement des finances, M. Fritz Moser, au nom du Gouvernement bernois, aura lieu la présentation des rapports de la direction de l'Union suisse et de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports exposant l'activité de l'Office de revision et l'état du mouvement Raiffeisen tout entier, ainsi que les résultats de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1963, seront du plus haut intérêt parce que fixant les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente.

L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Elle sera appelée à se prononcer sur



Le palais fédéral

l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. En augmentation de 37,78 millions de francs, son bilan s'élève à 539,59 millions. L'excédent d'exploitation atteint le montant de fr. 1 268 157.09 que les organes de l'Union proposent d'utiliser de la manière suivante : fr. 720 000.— pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales, versement de fr. 500 000.— au fonds de réserve qui s'élèvera ainsi à 8,6 millions et report du solde de fr. 48 157.09 à compte nouveau.

À l'ordre du jour figurent cette année les élections statutaires ordinaires pour la période administrative 1964-1968. Il sera proposé la reconduction pure et simple du mandat des 12 membres du Conseil d'administration et des 5 membres du Conseil de surveillance ainsi que des deux présidents. La constitution actuelle de ces deux organes est actuellement la suivante : au Conseil d'administration, MM. Gall Eugster, président (Thurgovie), Paul Schib, vice-président (Argovie), Jules Birrer (Lucerne), Jean

Bloetzer (Valais), Plinio Ceppi (Tessin), Samuel Chevalley (Vaud), Fritz Müller (Berne), Edmond Ramu (Genève), Félix Schneuwly (Fribourg), Joseph Stadelmann, ancien directeur (Saint-Gall), Pierre Urfer (Neuchâtel), Paul Vogt (Thurgovie), au Conseil de surveillance : MM. René Jacquod, président (Valais), Laurent Aubry (Jura), Alfred Gubler (Soleure), Rodolphe Hottinger (Grisons), Mathias Werder (Saint-Gall).

Le programme de l'assemblée sera corsé, cette année, par une conférence du délégué aux possibilités de travail, de Berne, M. Fritz Hümmeler, sur l'actualité économique.

Pour clore cette première journée de travail, les congressistes prendront part à la

traditionnelle soirée familière dans la même salle de la Halle des fêtes, et pour la réussite de laquelle les meilleures sociétés artistiques et folkloriques ont bien voulu prêter leur concours. Son programme a été conçu de manière à créer une véritable ambiance patriotique qui permette la fraternisation entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère d'union confédérale fera le charme de cette dernière rencontre générale.

La journée du dimanche sera entièrement réservée, après l'heure des divers services religieux, aux joies des excursions. Le but en est tout trouvé : ce sera pour la plupart la visite de l'Expo 64 à Lausanne. Par train spécial, les participants seront conduits directement à la Gare Expo où ils bénéficieront d'un laps de temps suffisant pour parcourir l'Exposition nationale suisse alors que les trains du soir les ramèneront au foyer. Pour les uns, surtout les plus éloignés, ce sera l'occasion unique de cette visite. Pour d'autres, ce sera l'envie d'y revenir

plus longuement au cours de l'été. Certains congressistes cependant ne désireront pas aller à l'Expo, soit que trop rapprochés, ils s'en réservent le plaisir pour une autre occasion, soit que trop éloignés, ils n'auraient plus la possibilité de rentrer le même jour au foyer. Ceux-là auront alors la faculté de profiter de la journée du dimanche pour faire une excursion en autocar dans les environs de la ville fédérale avec dîner en un endroit choisi de la campagne bernoise.

Bref ! Toute l'organisation du Congrès 1964 est conçue avec la minutie habituelle, de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Berne et à l'Expo. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée,

par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de concilier l'accomplissement du devoir avec les agréments du voyage tout en profitant pleinement du temps.

Nous donnons donc rendez-vous aux Congressistes à Berne les 23 et 24 mai prochains et leur souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue. Puissent les débats du Congrès se dérouler selon la tradition, dans la véritable ambiance raiffeiseniste et ces heureux contacts raffermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse.

Fx

Berne, ville fédérale suisse

La fondation de la ville de Berne était une indispensabilité que le duc Berchtold V de Zähringen sut reconnaître. Il chargea le seigneur Cuno de Bubenberg dont le château subsiste encore, sous l'aspect d'une noble ruine, à très peu de distance de l'emplacement de la future ville, de construire une cité sur une presqu'île étroite dominant presque à pic une courbe très prononcée de l'Aar. Cette presqu'île était alors couverte de chênes. Pourtant sa pointe extrême, là où la courbure du lit de la rivière est la plus accentuée, portait déjà un fier château-fort, datant

édifia les premières lignées de maisons. Cela eut lieu en 1191, date historiquement contrôlable de la fondation de la ville, dans la Bourgogne Transjurane, qui avait pour recteurs, institués par l'empereur Lothaire III, les ducs de Zähringen.

Cuno du Bubenberg ferma sa ville par un mur coupant la presqu'île et passant là où se trouva plus tard la tour de l'horloge. Ou plus exactement, la tour elle-même date d'alors, surmontant la porte occidentale de la ville. Devant cette porte se trouvait un fossé naturel.

Au treizième siècle, sous le protectorat du comte Pierre de Savoie, la ville fut agrandie vers l'ouest ; un nouveau mur fut bâti avec la tour de la prison (reconstruite au dix-septième siècle) comme porte principale. Puis au quatorzième siècle le mur séparant la presqu'île fut avancé une nouvelle fois vers l'ouest. Ce troisième mur passait à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la gare de Berne. Il fut bâti en un an et demi, célérité presque incroyable pour l'époque, et il n'y a que cent ans qu'il a été démoli.

En l'an 1405, un incendie détruisit la plus grande partie de la ville. On rebâtit les maisons avec de la molasse provenant des carrières voisines, tout en faisant resservir les fondations primitives. La plupart de ces maisons ont cependant fait place, aux seizième et dix-septième siècles, à de nouveaux bâtiments dont l'alignement s'est conservé jusqu'aujourd'hui, au ravissement et à l'étonnement de tous ceux qui contemplent une si remarquable unité de ligne jointe à une si surprenante variété des détails.

Berne dut défendre plusieurs fois sa liberté par les armes. La bataille la plus importante qui fut donnée contre les seigneurs réunis de la Bourgogne fut celle de Laupen, en 1339. La ville de Fribourg que le père du fondateur de Berne avait créée 50 ans plus tôt, s'était jointe aux ennemis de la ville de Berne. Mais la victoire de celle-ci, aidée de 900 hommes accourus des cantons primitifs de la Suisse, fut écrasante et consacra le déclin définitif de la noblesse et l'avenir de la ville. En 1353, Berne entra dans l'alliance perpétuelle des Confédérés, sans cesser de poursuivre ses intérêts propres avec son énergie de toujours, et en engageant pour cela des moyens importants. Le territoire soumis à sa juridiction eut son maximum d'étendue de 1536 à 1798 ; les acquisitions de l'Etat de Berne avaient été surtout faites aux dépens de la maison de Savoie. La conquête de possessions importantes au bord du lac Léman est due exclusivement à la politique propre de Berne. C'est donc à Berne que la Suisse actuelle doit la possession de la plus grande partie de sa région de langue française.

Mais la puissance de Berne s'effondra en 1798 par l'invasion française. Lorsqu'une nouvelle Suisse s'éleva en 1815 sur les ruines qu'avait laissées Napoléon I^{er}, Berne ne perdit pas seulement presque la moitié de son territoire, au bénéfice des nouveaux cantons de Vaud et d'Argovie, mais dans le canton de Berne même, le pouvoir cessa d'appartenir exclusivement à la ville. Mais celle-ci resta le chef-lieu du canton et, en 1848, elle eut le grand honneur d'être choisie comme ville fédérale par la première Assemblée fédérale suisse. Ses anciens pays sujets eurent une part déterminante à cette décision, et nous nous réjouissons encore aujourd'hui de



Cathédrale et vieille ville

sans doute du onzième siècle et ayant qualité de territoire impérial. Au cours du douzième siècle, une petite agglomération, un « burgum », doit s'être constituée autour de ce château de Nydegg. Chargé par le duc de construire la ville, le seigneur Cuno de Bubenberg procéda à partir de cette forteresse de Nydegg, fit abattre les chênes, et de leur bois

C'est en 1224 qu'apparaît le plus ancien sceau de la ville qui nous soit connu. Il montre un ours et le nom de Berne (que le dialecte local prononce avec une voyelle très ouverte : Bärn), et la légende assure que ce nom fut réellement emprunté à un ours, le premier animal tué à la chasse par le duc pendant l'édification de la ville.

cette preuve de si grande estime donnée à notre cité.

Au cours des 150 dernières années, la ville de Berne a considérablement gagné en étendue. Des ponts superbes conduisent, par-dessus le vallon de l'Aar, de la vieille ville aux nouveaux quartiers. Le noyau historique de la cité est devenu un centre d'affaires intensément vivant, qui n'a pas perdu pour autant son cachet du Moyen Âge, et séduit le visiteur par ses arcades, ses fontaines historiques, ses tours, ses rues pittoresques. L'ancien hôtel de ville (1406-1416) est encore aujourd'hui le siège du gouvernement bernois ; la cathédrale a été construite de 1421 à 1527 par les architectes Mathäus Ensinger, d'Ulm, et Erhart Künig, de Bâle, spécialistes de ce genre d'ouvrages ; la fosse aux ours est une attraction particulière pour jeunes et

vieux. Telles sont quelques-unes des choses remarquables que l'on vient voir à Berne. Berne est le siège de plus de soixante légations et de diverses organisations internationales, comme l'Union postale universelle, qui y fut fondée en 1874, événement que rappelle un monument remarquable.

De la vieille ville de Berne obstinée à survivre, un nouveau Berne a donc surgi. Son grand passé est inscrit dans ses vieilles rues et jusque dans les gestes de ses habitants. Son destin, qui était de réaliser une harmonieuse synthèse de la manière d'être germanique et de la manière d'être romande, est accompli. Sa mission demeure :

Etre, en qualité de ville fédérale, la conservatrice, et comme l'arbitre, de l'étonnante diversité qui caractérise le peuple suisse.

A. I. B.

L'économie bernoise au cours des siècles

Depuis des temps immémoriaux, l'homme façonne et forge, invente des objets à son usage et se confectionne des armes. La terre bernoise, au passé glorieux et pas toujours paisible, manifeste, elle aussi, ce cœur à l'ouvrage. La découverte d'innombrables objets aux formes diverses, en fonte ou en bronze, tels que des fourneaux et des moules, témoigne du soin et de la bienfaisance avec lesquels le travail était effectué, ainsi que de la vivacité d'esprit dont faisaient preuve les populations d'autrefois.

Du temps des Germains déjà, alors que le château de Nydeck, dans la boucle de l'Aar, dressait ses tours vers le ciel et que naissait à l'abri de ses remparts une petite cité, s'établissaient en ses murs les premiers artisans, tanneurs et forgerons, tisserands et potiers. Berchtold V compartimenta alors ses terres selon un plan bien établi, accorda des chartes à la nouvelle communauté et édicta des prescriptions artisanales. La plupart d'entre elles nous ont été fort heureusement conservées. On connaissait à cette époque déjà un marché public, à l'occasion duquel les commerçants étaient autorisés à dresser leurs tentes le long de la rue principale ou ailleurs sur les terres royales. Les marchands de l'extérieur jouissaient de la franchise douanière et de la protection de leurs convois. Fièrement, la grande croix du marché se dressait au milieu de la ville, symbole du statut en vigueur, alors qu'à l'ombre de ses immenses bras, le paysan négociait son bétail et que bouchers et boulangers étalaient leur marchandise.

Le Conseil promulga des prescriptions sanitaires. Il protégea les consommateurs contre les exploitants, interdit la vente de denrées avariées ou de qualité médiocre et fixa les marges de gain. L'utilisation du moulin et du four fit l'objet d'un règlement de l'autorité.

Nous sommes au milieu du 13^e siècle. Partout surviennent de profonds bouleversements ; Berne n'est pas épargnée. Les artisans s'organisent en corporations. Ils règlent la formation des apprentis, le compagnonnage et l'obtention de la maîtrise. Ils vont même plus loin et essaient de s'emparer de la direction politique. Leur tentative échoue cependant devant l'attitude résolue de l'aristocratie. Seules quelques modifications dans la structure gouvernementale, accordées en guise de compensation, trahissent les violentes tempêtes qui secouent la chose publique de cette époque.

Un compromis ultérieur calme peu à peu les esprits. Les membres du « Conseil des Deux-Cents », le corps législatif de Berne, doivent s'affilier à une association professionnelle, cependant que les corporations obtiennent quelques privilèges dans la répartition des charges. Elles consacrent dès lors leur temps aux occupations d'ordre culturel. Elles affranchissent les serfs en érigeant les travaux manuels longtemps méprisés et accomplis par eux seulement en métiers d'hommes libres. Elles assurent la protection de la famille par des institutions sociales et jettent les bases en vue de l'ennoblissement du travail manuel.

Peu à peu, les bourgeois de la ville, avides de connaître le vaste monde, partent au loin. On rencontre bientôt des pelletiers et des tanneurs bernois aux foires de Genève, Lyon et Francfort ; à Zurzach, haut-lieu du commerce du cuir de la Haute-Allemagne, ils entretiennent leur propre dépôt. Le tissage du lin devient prospère ; ses produits se créent des débouchés, en descendant le Rhin, jusqu'au sud-ouest et à l'est de l'Europe. En échange, épices de valeur, métaux précieux, sels et tissus fins trouvent le chemin des habitations des classes aisées.

Le commerce s'intensifie ; les exportations et les importations se développent, grâce aux nombreuses relations de certaines familles nobles. D'autres acquièrent le monopole de la fabrication de la toile, du négoce des bardeaux et des céréales, de l'élevage des moutons. Des troupeaux de bétail traversent les Alpes, alors que des colonnes de mulets ramènent des sacs de sucre et du riz italien. Le pays bernois devient la plaque tournante du trafic entre les cités royales de la Haute-Allemagne et la France ou l'Espagne du sud. Sa population retire de substantiels bénéfices de ces passages en transit. Les routes sont améliorées, les voies d'eau sillonnées de bateaux et de péniches, alors que l'influence grandissante de la ville permet de supprimer peu à peu la protection armée dont jouissaient les voyageurs. Sur les marchés apparaissent des marchandises inconnues jusqu'ici : amandes et figues, raisins de choix en provenance de l'Italie ensoleillée. Des vendeurs orientaux offrent de précieuses fourrures en faisant sonner dans leurs mains les pièces de monnaie frappées en ville. Des agents de change juifs, suivis de peu par les chrétiens, introduisent les opérations de prêts.

Parallèlement au commerce se développa l'industrie hôtelière. Le marchand fortuné ne logea plus dans une hôtellerie ou une quelconque auberge mal famée, mais dans des maisons d'étrangers confortables, au « Lion », à la « Couronne », à la « Croix blanche » et d'autres encore. Même le paysan profita de cet heureux essor du commerce et de l'artisanat, de sorte que l'économie bernoise connaissait au 15^e siècle une belle prospérité.

C'est alors que les guerres de Bourgogne aux victoires retentissantes de Grandson et de Morat éveillèrent les envies et les desirs sommeillant au sein de la population. Le cœur joyeux, le paysan s'enrôla. Le goût de l'aventure, la guerre et ses butins l'éloignèrent de la charrue et, mercenaire, il traversa le Jura et les Alpes pour rejoindre les grandes armées. Richesses et luxe séduisirent également les bourgeois. Il renia ses modestes origines, joua au gentilhomme et briga de tout son être une fonction publique. Mais une conduite légère eut bientôt raison des biens matériels acquis sans peine et sans effort qui fondirent rapidement comme neige au soleil. De vastes terres restèrent en friche et, alors que nos aïeux mouraient sur les lointains champs de bataille, des maçons italiens trouvaient sur les chantiers de l'Etat bernois de quoi vivre honnêtement.

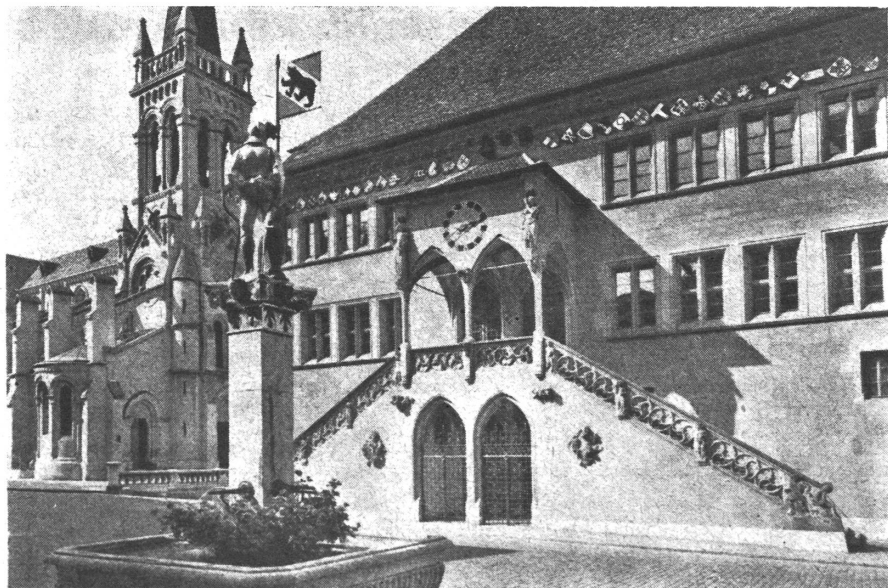
Mais la campagne de Naples, en 1528 amena la défaite et, avec elle, la maladie. Les jeunes gens se tournèrent de nouveau, pour peu de temps il est vrai, vers leurs métiers, car, bientôt, ces messieurs signèrent l'alliance

française et, comme des dizaines d'années auparavant, les mercenaires bernois suivirent l'Aigle impérial et la bannière à fleurs de lis des Bourbons. Les suites furent désastreuses. Les champs abandonnés n'étaient plus capables de nourrir une population en rapide croissance. Il s'ensuivit cette situation paradoxale, véritable cercle vicieux, que les campagnes militaires étrangères privaient la terre des bras qui la travaillaient, alors que les conditions économiques qui en résultèrent firent de ce service de mercenaires une nécessité. La politique intérieure des autorités ne fut guère plus encourageante. L'acquisition du droit de bourgeoisie se heurtait à des difficultés insurmontables. Les nouveaux venus, la plupart des hommes entrepreneurs, aux vues larges et saines, ne recevaient qu'un permis de domicile en tant « qu'habitant perpétuel ». Les droits politiques leur étaient refusés. La conduite des affaires publiques s'encroûtait dans des formes sociales et économiques surannées.

De mauvaises récoltes, la peste et le bouleversement de l'économie durant la guerre de Trente ans contraignirent finalement les dirigeants à lutter contre la débâcle générale, à stimuler l'appareil gouvernemental et à réaliser l'unité économique du pays bernois. L'approvisionnement de la population en produits vitaux fut soumis à un contrôle. L'Etat monopolisa la vente du sel et exploita en régie les richesses du sous-sol. Le commerce des céréales fut réglementé et l'exportation massive du beurre stoppée. La fabrication des biens de consommation dépassa bientôt les limites de la ville. Peu à peu, les intermédiaires entre producteurs et consommateurs firent leur apparition, se chargeant, à leurs risques, de vendre aux seconds les produits fabriqués par les premiers.

La « manufacture », méthode de production centralisatrice, date également de cette époque. Parmi les premières entreprises du genre, il faut citer l'installation d'une fabrique de soie, en 1596, par Horace Mey, suivie de près d'une manufacture de laine, créée par un Français, Pyrame de Candolle, à l'aide de subsides de l'Etat. En 1617, Gabriel de Blonay obtint le privilège d'introduire l'industrie de la soie et de planter à cet effet des mûriers de long des routes. La filature de laine et le tissage de la toile progressèrent rapidement en une florissante industrie à domicile.

Vers la fin du 17^e siècle fut nommée une commission chargée d'examiner quelles seraient les manufactures susceptibles d'être développées, afin d'atténuer la ruée sur les fonctions publiques. Cette commission prit avec le temps le nom de **Chambre du commerce** ; elle s'occupa des projets économiques les plus variés, en particulier du développement de la manufacture de la laine et



L'Hôtel de ville

de la soie. Transformée plus tard en « Conseil commercial » et munie de compétences accrues, elle acquit le droit de délivrer des concessions et d'élaborer des règlements à l'intention des chefs d'entreprise et de leurs ouvriers, d'écarter pendant un certain temps des livraisons entravant le commerce et d'admettre des étrangers en qualité « d'habitants perpétuels ». Ce nouvel organe essaya en outre d'intéresser la jeunesse du pays aux travaux manuels. Il surveilla les bâtiments servant à des fins industrielles, fonctionna comme conseil des prud'hommes et s'efforça de retenir autant que possible l'argent indigène au pays ou d'en faire affluer du dehors.

Le 18^e siècle vit encore augmenter ses attributions avec l'implantation de nouvelles industries et l'essor des entreprises déjà existantes. Dès cette époque, les manufacturiers ne furent plus soumis aux lois des corporations et le gouvernement s'employa à les libérer des prescriptions qui les liaient encore à l'artisanat. Il les dispensa parfois des droits de douane et d'escorte ou leur assura les matières premières indispensables et interdisant leur exportation. Il retint au pays le lin, les peaux, les fourrures, les métaux monnayés ou non, l'huile, le cuir et d'autres produits encore. Il tenta de réintroduire l'élevage des moutons dans l'Oberland et dans la partie de langue française du canton, afin de procurer à l'industrie du tissage, pratiquée surtout à domicile, des bases d'existence sérieuses. Il prit différentes mesures en vue d'approvisionner les petits artisans en marchandises moins chères ou de favoriser l'écoulement des articles indigènes en interdisant passagèrement l'importation de produits étrangers. La participation financière du gouvernement à l'implantation de l'horlogerie ne fut pas des moins importantes. Celle-ci permit de caser les parasites qui vivaient de la charité publique et les pensionnaires des asiles.

Pourtant, de trop nombreuses clauses, ordres et interdictions entravaient encore la vie commerciale. La puissance des corporations avait été brisée mais elle fut remplacée par une concurrence impitoyable entre l'artisanat organisé vieux style et la manufacture qui, de plus en plus, étendait ses tentacules. Les petites exploitations perdirent la partie. Plus d'une dut fermer ses portes et attendre la « manne officielle ».

Le 19^e siècle apporta enfin un revirement. L'Helvétie introduisit pour toute la Suisse d'alors la liberté de commerce et d'industrie. Mises à part d'insignifiantes restrictions, cette conception libérale de l'économie subsista à Berne même pendant la Restauration. La Constitution de 1831 accéléra encore cette évolution. Il est clair que cette liberté ne fut pas inconditionnelle pour l'artisanat. La qualité du travail manuel aurait eu à souffrir de l'absence d'un certificat de capacité. Le gouvernement radical de la seconde moitié des années 1840-50 y porta remède en élaborant la loi professionnelle dont les patentes, actuellement encore valables, protègent efficacement les métiers manuels. Le roulement de l'argent s'accrut. Les premiers établissements bancaires firent leur apparition. L'Etat fédéral nouvellement fondé uniformisa le système monétaire et le service postal et recula les douanes aux frontières du pays. Un réseau dense de voies ferrées ne tarda pas à faciliter l'échange des marchandises. Le chef-lieu devint de plus en plus le pôle d'attraction de la technique et de l'économie capitalistes. Aujourd'hui, l'Etat et la ville de Berne peuvent s'enorgueillir d'une agriculture florissante, adaptée aux méthodes d'exploitation les plus modernes d'un petit artisanat bien assis et d'une industrie différenciée en plein essor.

p. tr. c. René Neuenschwander.

Le mouvement Raiffeisen en terre bernoise

« La Société coopérative d'épargne et de crédit » créée par le bourgmestre allemand Frédéric-Guillaume Raiffeisen intéressa relativement tôt des personnalités éminentes du pays bernois. Vers les années 1880, se posait le problème du manque de crédit dans les campagnes. A l'instar de ce qui se passait en Allemagne, la Société bernoise d'économie en entrevoyait la solution dans les coopératives locales basées sur l'entraide et l'effort personnel. C'est là que le conseiller d'Etat de Steiger fut le principal instigateur et propagandiste de l'idée.

Voulant étudier le raiffeisenisme à sa source, de Steiger entreprit, durant l'été 1885, un voyage à Neuwied, sur le Rhin, siège central des coopératives allemandes de prêts, où il rencontra Raiffeisen. A son retour, l'homme d'Etat bernois voyait dans l'œuvre Raiffeisen la magistrale victoire du dévouement et du désintéressement sur l'amour du gain.

Dans un rapport sur la structure et le mécanisme des coopératives Raiffeisen, il exprimait l'espoir, devant la Société d'utilité publique, que « ce document retienne sérieusement l'attention des hommes sincèrement soucieux des intérêts du pays ». Pour sa part, de Steiger continua à se dévouer, par la plume comme par la parole, à la diffusion de l'idée du mutualisme du crédit. Malheureusement, parce que les esprits n'étaient pas encore suffisamment éclairés, les deux fondations auxquelles il eut la joie de coopérer n'eurent pas de lendemain. Ses efforts se soldèrent par un échec. Cependant, il ne viendrait à l'idée de personne de nier l'œuvre de pionnier accomplie par de Steiger. Il s'est acquis l'incontestable mérite d'avoir préparé le terrain à la semence du crédit coopératif.

S'il est vrai que par tempérament le Bernois est lent à « voir venir », la semence se mit tout de même à s'épanouir en 1924 lorsque le vétérinaire Flück réussit à mettre sur pied la première mutualité de crédit à Unterseen. En effet, l'évolution du marché de l'argent et les conditions onéreuses du crédit finirent par rendre de plus en plus impérieux aux habitants des communes rurales de l'Oberland bernois le besoin d'un service de compensation financière établi sur place, au village même. Les taux d'intérêt vraiment usuraires couramment appliqués ne pouvaient qu'accentuer, au sein des populations campagnardes, le désir de devenir enfin indépendantes dans le domaine du crédit. Ces raisons majeures avaient éveillé toujours plus intensément en elles la ferme volonté de la coopération dans laquelle elles virent les seules conditions capables de les

conduire à l'autonomie si ardemment rêvée. Et le succès couronna les efforts si bien qu'en dix ans, soit en 1934, on ne comptait pas moins de 37 Caisses de crédit mutuel dans l'Oberland bernois.

Si le Mittelland se montra plus longtemps rétif à l'idée des Caisses communales de crédit mutuel, cela provient du fait que les paysans du plateau bernois n'étaient pas trop endettés et qu'ils disposaient déjà, au tournant du siècle, d'un appareil de crédit qu'on estimait suffisant et l'on attachait moins d'importance à la fondation de Caisses de crédit d'un nouveau genre. La semence n'y germe que petit à petit, mais elle fait toutefois son bonhomme de chemin.

A ce jour, la Fédération bernoise de l'ancien canton ne compte pas moins de 76 Caisses avec un effectif total de 8073 sociétaires et 33 360 déposants d'épargne. Le montant global des bilans atteint le chiffre de 118 millions de francs pour un trafic financier ou roulement d'affaires de 223 millions. Leurs réserves atteignent le chiffre déjà impressionnant de 4,4 millions.

Les Caisses bernoises ont acquis leur place au soleil. Leur vitalité et leur importance consacrent la victoire de la semence apportée par le conseiller d'Etat de Steiger. Il faut lui rendre ce témoignage.

* * *

Il nous plaît cependant de mettre en lumière que le Jura a fait œuvre de précurseur dans le canton de Berne. Effectivement, 14 ans avant la fondation de la première Caisse bernoise d'Unterseen, soit en 1910, la première Caisse Raiffeisen était fondée à Bure, sous l'impulsion d'un jeune et dynamique curé, M. le chanoine Gueniat. Treize années durant, elle resta unique de son genre. Mais en 1923, trois autres coopératives nouvelles vinrent lui tenir compagnie et c'est alors que s'ouvrit une ère de fondation extraordinairement riche.

Le terrain y avait été avantageusement préparé dès le début du siècle alors qu'on parlait de la première Caisse Raiffeisen fondée par le pionnier suisse, le curé Traber, dans sa paroisse Bichelsee (Thurgovie). Un jeune avocat de Porrentruy, M^e Xavier Jobin, s'était enflammé pour l'idée nouvelle et s'employa avec un zèle infatigable à la répandre dans son pays. Mais les populations rurales restaient récalcitrantes au projet de coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit. On restait sceptique et les adversaires intéressés avaient beau jeu pour semer partout la méfiance et désarmer par

tout les bonnes volontés. Il faut du temps pour faire épanouir une idée généreuse.

En sommeil depuis 1910, le mouvement de fondation fut relancé en 1923 par le pionnier Antoine Montavon, alors curé de Boécourt. Son message eut la bonne fortune de trouver, cette fois-ci, écho parmi les populations campagnardes du Jura. L'abbé Montavon eut la joie d'en connaître l'application pratique par toute une floraison de fondations. Prêchant d'exemple, il dota tout d'abord sa propre paroisse de Boécourt d'une Caisse rurale autonome, puis fonda celle de Bourrignon. C'était en 1923. En 1925, on comptait déjà 10 Caisses de crédit mutuel lorsque fut fondée la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. En 1930, donc sept ans seulement après le déclenchement du mouvement, pas moins de 30 coopératives d'épargne et de crédit étaient en activité dans le Jura nord. Puissamment secondé par son émule, M. Léon Membrez, président de la Fédération, l'abbé Montavon pouvait contempler les fruits de ses efforts.

Dans le Jura sud, c'est la Caisse d'Orvin qui donna le signal des fondations en se constituant en 1938. Aujourd'hui, le mouvement y est en plein épanouissement. Les quatre communes rurales du district de La Neuveville possèdent déjà leur Caisse locale autonome. Il reste encore des possibilités de fondation dans quelques communes des districts de Courtelary et de Moutier où l'on cherche à compléter le réseau comme il l'est dans le Jura nord. En effet, toutes les communes des trois districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes jouissent des bienfaits de leur propre Caisse Raiffeisen.

M. Léon Membrez présida avec l'ardeur d'un pionnier aux destinées de la Fédération jurassienne pendant son premier quart de siècle d'existence pour remettre la flamme à l'inoubliable M. Sylvain Michel qui fut membre puis président du Conseil de surveillance de l'Union suisse, et qui mourut à la tâche en 1963. Les rênes de la présidence ont été reprises par M^e Laurent Aubry, président de la Caisse de Saignelégier et membre du Conseil de surveillance de l'Union où il succède également à M. Michel.

Au 31 décembre 1963, la Fédération jurassienne comptait 71 Caisses groupant 6877 sociétaires et 25 051 déposants d'épargne. Le chiffre global des bilans atteignait 98,3 millions de francs avec un roulement d'affaires de 171,6 millions. Leurs réserves se montent à 3,6 millions. Le mouvement Raiffeisen en terre jurassienne se présente sous le signe d'une saine et heureuse prospérité que garantit la fidélité à l'idéal des fondateurs.

Fx

La grande ferme bernoise

Je suis fier de mon toit immense dont les tuiles se comptent par milliers, de mes balcons peints en bleu où les capucines se mêlent au houblon de mes trois étages, des rideaux blancs de mes vingt fenêtres et de mes écuries pleines qui sentent fort. Je suis fier surtout de ma grange vaste comme une église : on y accède par une rampe gazonnée et un pont dont les poutres roulent sous les roues. Mes servantes sont toutes jolies avec leurs nattes blondes et leurs bras cuivrés : j'ai de beaux chevaux qui viennent des Franches-Montagnes : ils ont des harnais couverts de plaques sonnantes cousues sur une laine rouge ; chaque automne quand les milices se rassemblent mes fils et mes valets leur mettent la selle et la bride et s'en vont rejoindre les dragons qui portent sur leur casque un panache de crin.

As-tu lu l'inscription qui décore ma porte ?

Celui-là qui bâtit sur la place publique

Doit laisser juger les passants ;

La maison que voici est plaisante à mon sens :

Qu'il construise à son gré celui qui me critique.

G. DE REYNOLD.

Cités et Pays suisses.

Convocation à la 22^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Samedi, 23 mai 1964, à 10 h. 30 précises, au Kursaal, à Berne

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1963 et présentation des comptes annuels.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes et résolutions concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Divers.

Saint-Gall, 6 avril 1964.

Pour le Conseil d'administration :

Le président : G. EUGSTER.

De sorte que ces rues ont chaque jour un air de fête. Voici, au-delà de la cathédrale, la Junkerngasse, où les maisons des vieilles familles patriciennes sont confortablement installées, voici la rue de la poste, la rue des bouchers, s'étalant presque comme des places que l'on aurait étirées, la rue de la justice et la Kramgasse, avec leurs magnifiques fontaines d'autrefois.

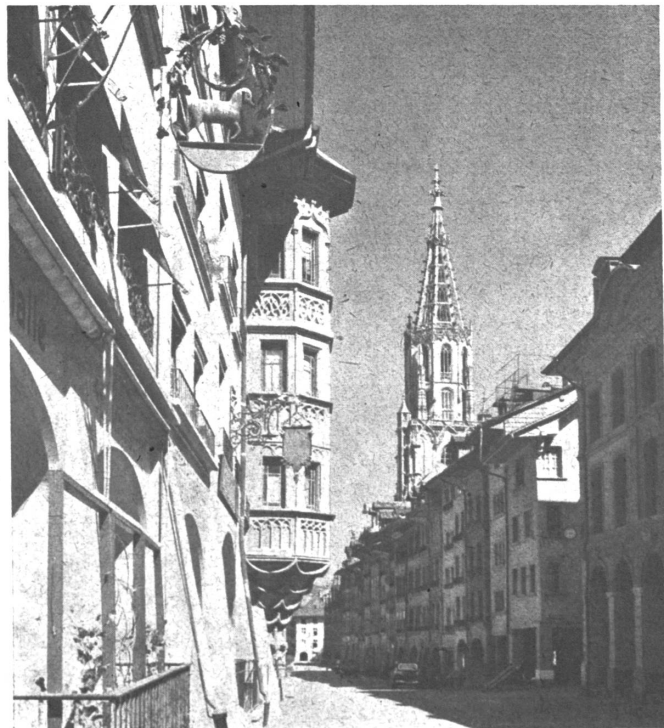
Heureusement placée entre la terre romande et la terre alémanique, Berne accuse l'influence française par des traits distinctifs. Les rues d'aspect sévère, le baroque mesuré de ses façades révèlent un souffle d'esprit français, cependant que les conversations entendues sous les arcades font alterner la langue de Voltaire et le patois germanique un peu rude de la région. L'élément romand — il n'en pourrait être autrement — joue un rôle important dans la ville fédérale ; un dixième des habitants sont des Suisses français.

Une des beautés de Berne, c'est son marché, tout bigarré de fleurs aux tons clairs et de fruits appétissants, et qui s'étend sur plusieurs places et le long de plusieurs rues. Il n'est pas jusqu'à la place fédérale, grande et presque solennelle, qu'il n'envahisse. Son agitation joyeuse va jusqu'aux murs du Palais du gouvernement suisse et du Parlement, avec sa coupole superflue. Mais que sont ces

Berne, ville d'autrefois et ville d'aujourd'hui

Avec ses 160 000 habitants, Berne n'est peut-être pas ce qu'on peut appeler une métropole européenne, mais c'est une ville immensément suisse, typiquement alémanique, d'un pittoresque rare et fascinant. Construite sur une puissante falaise que l'Aar baigne de trois côtés, la vieille ville de Berne est toujours là, dans son intacte beauté. A peine a-t-on quitté la gare que l'on a devant soi la totalité de ce joyau d'architecture, dont les fondements furent jetés en 1191 par le duc Berchtold V de Zähringen, cent ans avant qu'existât une Confédération suisse. Berchtold V, le dernier des Zähringen, avait voulu élever un rempart contre les agitations des nobles de la Haute-Bourgogne, dépendant de l'empereur. Ses vieux alignements de maisons sont là, épargnés par le temps, coupés de larges rues transversales, égayés de magnifiques fontaines peintes, témoignages de l'éclat et de la grandeur de l'antique Berne.

Ce que ces rues ont de caractéristique, ce sont les arcades qui les bordent de part et d'autres, passages voûtés en retrait des façades des maisons, et analogues aux « portici » des petites villes italiennes. La chaussée est réservée aux voitures ; le piéton passe sous les arcades. Quelque temps qu'il fasse, il parcourt toute la ville à pied sec. Les Bernois adorent ces flâneries sous ces vastes voûtes, ouvertes vers la rue, et inondées de l'autre côté par l'éclairage des magasins.



Pignon gothique à la Kesslergasse et cathédrale

La ville veille sur ces arcades avec les yeux d'Argus. Aucune maison ne peut être reconstruite ou rénoverée sans tenir compte de l'espace qui lui est dû ; aucune façade ne peut être faite librement, elle doit se raccorder aux façades des maisons voisines.

marchés de chaque semaine en comparaison de l'annuel « marché aux oignons » avec ses réjouissances ? C'est le grand événement de la fin de novembre, la fête bernoise par excellence. Tout le monde y participe, et il se peut très bien que l'on rencontre le président

de la Confédération suisse ou un ambassadeur étranger en train d'acheter eux-mêmes une chaîne d'oignons. Partout retentit la marche bernoise, dont les fifres et les tambours accompagnaient déjà les guerres de libération. On ne l'a point oublié ; elle fait partie de Berne tout autant que la fosse aux ours et que les comiques figures de la célèbre horloge astronomique de la tour.

Car Berne ne s'arroge pas des airs de grande ville. A quoi bon la vantardise ? Plutôt rester fidèle à sa fosse aux ours et adorer presque les animaux qu'on y conserve avec des soins si jaloux. Vraiment ce duc de Zähringen qui construisit la ville n'aurait pu, par aucun haut fait, inscrire son souvenir de façon plus indélébile dans le cœur des habitants que par sa chasse à l'ours dans les forêts le long de l'Aar. La légende s'en est emparée pour faire entrer l'ours dans les armoiries de la nouvelle ville. Le sceau de la ville le plus ancien qui ait été conservé et qui date de 1224, porte déjà un ours montant vers la gauche.

L'océan des toits des maisons est dominé de bien haut par la cathédrale, l'une des plus belles de la Suisse. Ce monument remonte au quinzième siècle, comme la plus grande partie de la ville, dévastée en 1405 par un terrible incendie. Détruite pour la plus grande partie, elle se releva promptement. Les dangereuses maisons de bois furent remplacées par des maisons de pierre couvertes de tuiles. Peu d'années après l'incendie, on commençait déjà de reconstruire l'hôtel de ville, qui se dresse imposant entre la rue des bouchers et la rue de la poste, monument gothique auquel une restauration a rendu toute sa beauté.

Et cinq ans après avoir achevé leur hôtel de ville, les bourgeois de Berne entreprenaient d'édifier une cathédrale. Une plaque commémorative fixe à 1421 l'année de la fondation. Cette église domine de bien haut la combe de l'Aar, vers laquelle tombent abrupts les murs perpendiculaires des bastions et des redoutes d'autrefois. Tout l'ensemble résume de façon impressionnante la vieille république citadine de Berne qui fut si fière et si puissante et étendit, dès le seizième siècle, son pouvoir de l'Argovie aux rives du Léman.

Depuis longtemps la croissance de Berne a débordé la limite que l'Aar lui avait tracée. Quatre ponts imposants franchissent la rivière, conduisant dans les vastes quartiers extérieurs qui s'étendent au loin dans la verdure des campagnes. Et dans la direction de l'ouest une cité industrielle est née. Mais au cœur de cette agglomération il reste un noyau, la vieille ville de Berne, qui n'a oublié ni la fierté ni l'esprit de la république urbaine d'autrefois. Les autorités ont su conserver pur l'aspect que la cité avait hérité du

Moyen Age, sans pour autant fermer leur ville aux apports féconds des temps nouveaux. Dans ce sens-là, on peut dire de Berne que c'est aussi une ville européenne ; elle conserve en tout cas à notre continent si largement détruit le visage intact de sa grandeur d'antan et de sa signification universelle.

A. I. B.

MAMAN

Il est un mot d'enfant tout simple, mais si beau
Que son parfum demeure en nous jusqu'au tombeau.
Dès que le nouveau-né veut exprimer qu'il aime,
Qu'il vit, qu'il est heureux, il le trouve lui-même,
Le dit et le redit, le gazouille sans fin.
C'est un mot tout mouillé de tendresse et de faim.
Nul ne peut l'oublier : l'aïeul qui, malgré l'âge,
L'entend chanter en lui voir comme un mirage,
Tout au fond de son cœur usé de souvenir,
Le passé radieux lentement revenir.

Maman ! ce mot se dit ainsi qu'une prière !
Maman ! c'est le premier regard plein de lumière
Qui se glisse en notre âme et prépare nos yeux
A supporter l'azur éblouissant des cieux.
C'est le sourire, éclos parmi le matin rose.
Maman ! C'est le baiser éperdu qui se pose,
Tout vibrant de douleur encor, mais triomphant,
Pour la première fois sur le front de l'enfant,
Sur ce front nu, veiné, ce creuset d'espérance,
Qui contient tout entier déjà le ciel immense.

Le soldat, cet enfant que grandit le devoir,
En tombant sur le champ de bataille le crie
Comme s'il contenait à lui seul la patrie ;
Le criminel qui pleure au fond de sa prison,
Et se sent à jamais perdu sans horizon,
Sans soutien, puisque tout ici bas l'abandonne,
Sait encore murmurer ce saint mot qui pardonne,
Qui console, malgré les hommes et la loi,
Comme s'il contenait en lui-même la foi.

Théophile Giard.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel du 2 avril 1964

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Gall Eugster, ancien conseiller national, le Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a traité, entre autres choses, les affaires suivantes :

1. Les Caisses de crédit mutuel de

Horriswil (SO) et
Cugy (FR)

nouvellement créées, ont été admises au sein de l'Union.

Ces fondations portent ainsi à 1096 le nombre des Caisses affiliées à l'Union suisse.

2. Des crédits d'un montant global de

595 000 francs sont accordés à des Caisses affiliées.

3. M. A. Edelmann, directeur de l'Office de revision, commente de façon circonstanciée les chiffres définitifs du mouvement Raiffeisen suisse pour l'année 1963. Un résumé de ces déclarations a paru dans le dernier numéro de ce journal. Le Conseil d'administration se déclare satisfait du magnifique résultat obtenu. Il fait siens les remerciements que la direction adresse à tous ceux qui, dans les Caisses locales, ont contribué à cette réussite par leur travail désintéressé et leur dévouement.

4. Le directeur Schwager rapporte sur l'activité de la Caisse centrale durant le premier trimestre 1964. Il donne quelques précisions sur les possibilités de la Caisse centrale quant à l'octroi de crédits dans le cadre de la convention sur la limitation des crédits.

5. Les deux directeurs renseignent les membres du Conseil d'administration sur la situation du marché de l'argent et des capitaux ainsi que sur les taux appliqués par la Caisse centrale et les recommandations faites aux Caisses locales.

6. Le Conseil d'administration s'étonne que les Caisses de crédit mutuel ayant déjà tenu leur assemblée générale n'aient pas toutes procédé à la revision des statuts, conformément à la décision de l'assemblée des délégués du mois de juin 1963 à Saint-Gall. Il demande à la direction de veiller tout particulièrement à ce que les Caisses affiliées n'ayant point effectué la revision en question cette année, le fassent absolument l'an prochain.

7. Sur proposition de la direction de l'Union, le Conseil d'administration décide de laisser à nos Caisses de crédit mutuel toute liberté de choix dans l'acquisition de machines comptables des marques RUF et OLIVETTI, auxquelles s'ajoutent dorénavant celles de la maison BURROUGHS. L'accord suivant a été conclu avec les trois maisons précitées :

- a) Aux termes de l'article 9, chiffre 5, des statuts de l'Union, les Caisses de crédit mutuel affiliées sont tenues de se conformer à la comptabilité adoptée par l'Union et de se procurer auprès de cette dernière les livres, etc. dont elles ont besoin. En conséquence, la vente d'une machine comptable à une Caisse de crédit mutuel ne peut avoir lieu que sur présentation par celle-ci d'une autorisation écrite de la direction de l'Union.
- b) L'achat d'une machine comptable ne peut être proposé qu'aux Caisses de crédit mutuel affichant un bilan de 5 millions de francs au moins.

8. Le programme du Congrès annuel, des 23 et 24 mai 1964, à Berne, a été définitivement arrêté. *Dir. A. Edelmann, Dr en droit.*

Extrait du rapport de 1963 de la BNS

Pour l'information de nos lecteurs, dans le cadre de nos chroniques économiques et financières, nous donnons une fois la parole à notre banque d'émission en extrayant de son rapport annuel les passages instructifs relatifs au marché de l'argent. Nous ferons suivre ces commentaires de nos propres instructions concernant les conditions d'intérêt actuellement en vigueur et les pronostics pour l'avenir. Nous avons intentionnellement laissé de côté les chapitres qui ont trait à l'évolution de la conjoncture en Suisse et à notre commerce extérieur en 1963, problèmes déjà dépassés qui n'offrent plus un intérêt d'actualité en ce moment où l'on ne parle plus que des mesures pour la lutte contre le renchérissement.

Le marché de l'argent et des capitaux n'a pas évolué d'une façon uniforme. Il est d'abord demeuré liquide. Au printemps 1963, des signes de raidissement ont commencé à se manifester en raison de la reprise des travaux de construction et de l'expansion de la circulation fiduciaire. Ce raidissement a tenu également au transfert par la poste d'économies de travailleurs étrangers. Du début de l'année jusqu'à l'automne, le marché de l'argent et des capitaux a été caractérisé par un resserrement progressif de la liquidité qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt. Les fonds qui sont venus de l'étranger, dans la deuxième moitié de l'année, ont certes réduit la tension du marché ; mais cette détente a été limitée, parce que les besoins d'argent de l'économie ont continué d'augmenter et que les banques se sont efforcées d'accroître leurs disponibilités.

En ce qui concerne les taux du marché monétaire, le taux officiel d'escompte a été maintenu à 2 % et celui des avances sur nantissement à 3 %. L'intérêt pour l'argent au jour le jour, a été de 1 1/2 % jusqu'à la mi-juillet. En fin d'année, il était de 2-2 1/2 %. Le taux des dépôts à trois mois a été nettement plus élevé que l'année précédente. Au début de l'année, les grandes banques appliquaient un taux de 2 5/8 % à ces dépôts. Ensuite, le raidissement du marché l'a porté à 3 1/2 %.

Sur le marché à moyen terme, la question du taux des obligations de caisse a retenu tout particulièrement l'attention. Pendant la première moitié de l'année la Banque nationale s'est employée à limiter et à retarder la hausse des taux de ces titres. Les banques cantonales ainsi que les grandes banques continuèrent d'appliquer le taux de 3 1/2 % et les banques locales celui de 3 3/4 %.

Dans le courant de l'été, il devint manifeste que de nouvelles poussées d'expansion s'exerçaient sur la conjoncture. D'autre part,

les emprunts à 3 3/4 % se multipliaient en raison des importants besoins financiers de l'économie. Les banques enregistraient de ce fait un nouveau recul des fonds d'obligations de caisse. Devant cet état de choses, la Banque nationale accepta, à la fin de juillet, que



Fontaine du joueur de cornemuse

le taux des obligations de caisse, d'une durée de 5 ans au moins, soit relevé de 1/4 %. Les banques cantonales et les grandes banques appliquèrent, dès le 7 août, le taux de 3 3/4 % pour les titres d'une durée de cinq ans au moins, mais elles restèrent fidèles à celui de 3 1/2 % pour les obligations de caisse à plus court terme. Quant aux banques locales et aux caisses d'épargne, elles passèrent successivement au taux de 4 %. A la fin de l'année, ce taux était de règle dans ce groupe de banques pour les obligations de caisse d'une durée minimale de 5 ans.

D'une façon générale, l'intérêt servi aux dépôts d'épargne est resté relativement stable ; dans quelques cas seulement, on a enregistré une hausse de 1/4 %, les taux restant compris entre 2 1/2 et 3 %. L'intérêt moyen payé par les banques cantonales importantes a passé, dans le courant de l'année, de 2,75 à 2,79 %. A la fin de l'année, le tiers des banques cantonales servaient aux dépôts d'épargne un intérêt de 3 %. Un assez grand nombre de banques locales ont amélioré, au début de 1964, les conditions qu'elles offraient aux épargnants. Les banques de ce groupe, appliquant les décisions prises par

diverses associations régionales de banques locales et de caisses d'épargne, ont en général fixé à 3 % le taux d'intérêt pour les dépôts d'épargne.

Sur le marché hypothécaire, la tendance à la hausse des taux n'a été sensible que dans les derniers mois de l'année. La plupart des banques ont d'abord pu s'abstenir de relever le taux des hypothèques parce que l'augmentation du taux des obligations de caisse portait sur une partie seulement des titres en cours et que le renchérissement des fonds d'épargne restait limité. Afin que la hausse du taux des obligations de caisse ne se répercute pas immédiatement sur le marché hypothécaire, la Banque nationale avait d'ailleurs demandé aux banques d'éviter le plus longtemps possible de relever le taux des anciennes hypothèques sur les biens-fonds agricoles et sur les maisons d'habitation. Elles ont tenu compte de cette recommandation.

Les banques cantonales ont continué d'appliquer le taux de 3 3/4 % aux anciens prêts hypothécaires en premier rang. Quelques établissements cantonaux ont porté ce taux à 4 % pour les prêts sur les maisons d'habitation contenant des locaux commerciaux. Ce taux de 4 % était déjà appliqué d'une façon générale aux prêts fournis à l'industrie et au grand artisanat. Vers la fin de l'année, certaines banques cantonales passèrent aux taux de 4 % pour les nouvelles hypothèques sur les maisons d'habitation ; d'autres banques de ce groupe ont estimé qu'elles seraient obligées de modifier les conditions de leurs nouveaux prêts hypothécaires dans le courant de l'année 1964. La plupart des établissements privés de crédit hypothécaire ont maintenu le taux de 3 3/4 % pour leurs anciennes hypothèques en premier rang, mais quelques-uns d'entre eux ont passé à 4 %. Plusieurs groupements régionaux de banques locales et de caisses d'épargne ont cependant décidé que, conjointement avec la hausse de l'intérêt servi aux dépôts d'épargne, ils élèveraient à 4 %, dès le 1^{er} janvier 1964, le taux des anciens prêts en premier rang. La grande majorité des banques locales appliquaient déjà ce taux en automne pour les nouvelles hypothèques.

Du début de janvier à la fin de mars, le rendement moyen des fonds publics suisses, en légère baisse, a passé de 3,15 à 3,10 %. Les cours des valeurs à revenu fixe se ressentirent ensuite du rétrécissement général du marché de l'argent et des capitaux. Pendant assez longtemps, ce rendement a pu être maintenu entre 3,20 et 3,25 %. Au début de novembre, il a atteint 3,47 % ; vers la fin de l'année, les cours des obligations ont baissé de nouveau, et le rendement des fonds publics de premier ordre est monté à 3,54 %.

Une activité extraordinaire a régné sur le marché des émissions. Mis à rude épreuve

par des émissions qui se sont succédé sans interruption, sauf pendant la pause d'été, ce marché a montré une capacité remarquable. Non moins de 104 emprunts ont été mis en souscription publique, contre 65 en 1962. Quant aux émissions d'actions, elles ont été presque aussi nombreuses que l'année précédente ; il y en a eu 73. Les émissions suisses et étrangères ont atteint ensemble le montant de 3399 millions de francs, contre 2652 millions en 1962.

L'accroissement des émissions d'emprunts suisses tient pour une part au fait que certaines banques ont été obligées de se tourner vers le marché financier, parce que l'afflux insuffisant de fonds à moyen terme ne leur permettait pas de répondre aux demandes de crédit grandissantes de l'économie. Même les grandes banques — qui n'avaient plus lancé d'emprunts par obligations pour leur propre compte depuis des dizaines d'années — ont aussi eu recours à ce moyen de financement. Les émissions des banques cantonales, des centrales de lettres de gage, des entreprises industrielles, des sociétés holding et des communes se sont accrues également.

Après que les emprunts à 3 3/4 % lancés au début de l'année 1963 par des entreprises électriques n'eurent obtenu qu'un succès mitigé, le taux des nouvelles émissions fut relevé de 1/4 % à la fin de janvier. Il passa ainsi à 3 3/4 % pour les emprunts des cantons, des banques cantonales et des centrales de lettres de gage, et à 4 % pour ceux des compagnies d'électricité. En automne, lorsque le marché a tendu à se resserrer, les cantons, les banques cantonales, les centrales de lettres de gage et une grande banque traitant d'importantes affaires hypothécaires ont muni leurs emprunts d'un taux de 4 %. Les entreprises électriques ont passé alors au taux de 4 1/4 %.

Les emprunts suisses mis en souscription publique se sont montés à 2377 millions de francs. Quant aux émissions publiques d'actions, elles se sont élevées à 524 millions de francs, contre 662 millions en 1962. Les capitaux enlevés au marché par les émissions suisses d'emprunts et d'actions se sont donc chiffrés à 2615 millions de francs, contre 1786 millions l'année d'avant.

En vertu de l'article 8 de la loi sur les banques, la Banque nationale a autorisé l'émission de 13 emprunts étrangers d'une valeur totale de 554 millions de francs. Si l'on tient compte des remboursements, les emprunts étrangers ont retiré du marché une somme nette de 533 millions de francs, contre 440 millions en 1962.

Le *Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants* a fourni au marché 440 millions de francs d'argent frais. Cet argent a surtout servi au financement de cré-

aits de construction et de prêts hypothécaires. Le Fonds a avancé 120 millions de francs aux deux centrales de lettres de gage et 100 millions à des banques cantonales ; 68 millions de francs sont allés à des cantons, 76 millions à des communes et 103 millions à des institutions de droit public ou à des entreprises mixtes. Quant à ses placements auprès de la Confédération, ils ont diminué de 27 millions de francs.

Situation actuelle du marché de l'argent

Le bilan de la Banque nationale aussi bien que les conditions auxquelles sont émis les emprunts par obligations témoignent d'un resserrement considérable du marché de l'argent et des capitaux quand bien même il est probablement encore rentré des capitaux de l'étranger au cours du premier trimestre de cette année. A la Banque nationale, ce raidissement se manifeste non seulement par le recul des dépôts en compte de virements, mais aussi par une demande accrue de crédits. C'est ainsi qu'au mois de mars le total des crédits accordés a passé de 91,4 en 1963 à 251,1 millions de francs alors qu'en mars 1963, il avait diminué de 6 millions.

A l'assemblée générale de la Banque nationale M. Schwegler, président de la direction, a parlé des mesures pour freiner la hausse des taux d'intérêt résultant de l'énorme besoin de capitaux. Cette hausse avait déjà débuté bien avant qu'il fût question de mesures officielles pour freiner la conjoncture. Elle s'est même produite malgré certaines mesures tendant à stabiliser les taux : remboursements massifs d'emprunts fédéraux, opposition de la Banque nationale au relèvement des taux des bons de caisse jusqu'en août dernier.

Certaines des mesures du Conseil fédéral visant à combattre le renchérissement sont de nature à freiner la hausse des taux d'intérêt, telles les interdictions et les restrictions de la construction, la limitation des prêts hypothécaires. D'autres, en revanche, visant à empêcher les capitaux étrangers d'entrer dans le circuit monétaire, tendent plutôt à resserrer davantage le marché des capitaux. Mais finalement, déclare M. Schwegler, le programme de stabilisation du Conseil fédéral cherche à ramener la demande à un niveau correspondant à nos propres ressources, c'est-à-dire à la formation de capitaux d'épargne en Suisse, à l'exclusion de l'apport de capitaux étrangers.

Si, à long terme, les mesures d'ordre monétaire peuvent nous laisser envisager une certaine détente sur le marché de l'argent, nous devons nous mettre à l'évidence que le rai-

dissement actuel est tel que les restrictions imposées par le Conseil fédéral dans l'octroi et la répartition des crédits en faveur de la construction vont fonctionner automatiquement, car on peut prévoir que même des projets de construction admis, donc autorisés, ne pourront pas être mis en chantier faute de moyens financiers. Mais les mesures prises auront ceci de bon qu'elles auront au moins assuré l'emploi des disponibilités au profits de projets admissibles et urgents. Il y aura simplement un peu plus de justice.

Les signes de fatigue sur le marché des capitaux ne manquent pas : émissions publiques d'emprunts, même de première qualité, que partiellement couvertes, hausse consécutive des taux, constatation que les montants utilisés pour la participation à ces emprunts proviennent souvent de prélèvements en épargne ; on prend dans un panier pour mettre dans l'autre. Il n'y a donc pas là formation de capitaux.

Le taux de l'intérêt de l'épargne est presque partout de 3 %. Des banques locales et même des banques officielles et grandes banques ont déjà annoncé la hausse de ce taux à 3 1/4 %. Celui des obligations ou bons de caisse est de 4 % à 5 ou 6 ans de terme, alors que les banques locales servent déjà le 4 1/4 %.

Du côté des débiteurs, le taux hypothécaire de premier rang s'est généralisé à 4 % pour les nouvelles affaires. Alors qu'en automne dernier on prévoyait généralement le maintien du 3 3/4 % pour les premières hypothèques, plusieurs instituts bancaires ont déjà avisé leurs débiteurs, dans le courant de l'hiver et ce printemps, qu'ils se voyaient contraints de porter également les anciennes hypothèques à 4 %, les uns à partir du 1^{er} janvier, les autres du 1^{er} mars ou du 1^{er} avril. La Caisse hypothécaire du canton de Berne est la première des banques d'Etat à avoir avisé ses débiteurs de ce changement de taux à 4 % à partir du 1^{er} mai. La Banque cantonale de Soleure a suivi avec effet au 1^{er} avril alors que le Crédit foncier neuchâtelois vient de l'annoncer pour le 1^{er} juillet. Le feu vert est ainsi donné et l'on prévoit que les autres banques cantonales et instituts bancaires prépondérants suivront.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Nous sommes d'avis que nos Caisses rurales de crédit doivent en prendre leur parti. Elles se devront d'envisager successivement la hausse des anciennes hypothèques, peut-être avec effet au 1^{er} juillet prochain, attendu qu'elles doivent forcément adapter les conditions offertes aux créanciers à celles qu'appliquent les établissements financiers de la région.

De toute évidence, nos Caisses doivent s'assurer un rendement approprié des disponibilités pour garantir le renforcement rationnel successif des réserves. Et même en augmentant le taux des premières hypothèques à 4 % et en appliquant le 4 1/4 % aux autres prêts en 2^e rang ou contre nantissement, elles sont encore en mesure d'offrir des avantages sensibles à leurs débiteurs, compte tenu des conditions en vigueur dans ce secteur auprès des autres bailleurs de fonds.

Dans la construction, on assiste même à une course effrénée à l'obtention des crédits, des requérants n'hésitant pas à faire eux-mêmes l'offre d'un taux supérieur, 4 1/2 % ou même davantage, ou d'une certaine commission, pour s'assurer une réponse affirmative. Les Caisses Raiffeisen ne sauraient supporter un déficit quelconque de leur marché d'argent, cela d'autant plus que, sans vouloir jouer au prophète, on peut compter sur la probabilité d'une hausse plus accentuée encore des taux de l'intérêt et sur un resserrement de longue durée.

En résumé, nous préconisons pour l'avenir les taux suivants :

le 3 % en épargne, même le 3 1/4 % où la concurrence l'impose,

le 3 3/4 % pour les obligations à 3 ans et le 4 % pour celles à 5 ans de terme.

Là où les banques locales offrent déjà le 4 1/4 %, il est bien entendu que nos Caisses sont contraintes de suivre le mouvement. Mais il serait préférable d'en rester au 4 %, quitte peut-être à rétrécir le terme à 4 ou même 3 ans. On ne modifiera pas le taux de 1 à 1 1/2 % bonifié aux avances en compte courant à vue.

Du côté des débiteurs, on aura donc le 4 % pour les premières hypothèques aussi bien anciennes que nouvelles, le 4 1/4 % pour les avances en second rang ou contre nantissement et le 4 1/2 % pour les prêts sur cautionnement. Les avances aux corporations de droit public se traitent aux mêmes conditions que les premières hypothèques. Jusqu'à leur consolidation, nous conseillons d'exiger le 4 1/4 %, plus la commission semestrielle usuelle de 1 %, pour les crédits de construction.

Fx

Arrêté fédéral

concernant la lutte contre le renchérissement par des mesures dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit

Nous publions les dispositions essentielles de cet arrêté du 13 mars 1964 :

En vue d'empêcher de graves perturbations dans l'équilibre économique et de

maintenir le pouvoir d'achat du franc, le Conseil fédéral peut prendre, dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit, les mesures indiquées ci-après. Il prend ces mesures en liaison avec la banque nationale suisse.

Le Conseil fédéral tiendra équitablement compte dans ces mesures, des besoins de la construction de logements et de l'agriculture ; on prendra également en considération le degré variable de développement économique des cantons.

La banque nationale suisse prend les mesures nécessaires en concluant, autant que possible, des *conventions volontaires*. Si une convention a été signée par la majorité des personnes et des sociétés qui ont été invitées à y adhérer, le Conseil fédéral peut lui conférer force obligatoire générale.

Le Conseil fédéral peut obliger les entreprises qui sont soumises à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les sociétés financières à caractère bancaire qui ne font pas appel au public pour obtenir des dépôts de fonds, à ne payer aucun intérêt sur les *capitaux étrangers* qui ont afflué depuis le 1^{er} janvier 1964, à les soumettre à un délai de dénonciation et à en verser la contre-valeur sur un compte spécial à la banque nationale suisse, en tant que cette contre-valeur n'est pas placée en monnaie étrangère à l'étranger.

Le Conseil fédéral peut obliger, en outre, les banques et les sociétés financières, les agents de change, les maisons de bourse et les maisons qui font le commerce des papiers-valeurs, ainsi que d'autres personnes et sociétés s'occupant du placement de capitaux, à renoncer au *placement de fonds étrangers* dans des papiers-valeurs, des immeubles et des hypothèques suisses ou à limiter de tels placements. Il peut obliger les sociétés de gérance de fonds de placements qui acquièrent des papiers-valeurs ou des immeubles suisses à renoncer à délivrer des certificats de participation à des étrangers ou à limiter la délivrance de tels certificats.

Le Conseil fédéral peut obliger les banques à *limiter l'augmentation de leurs crédits en Suisse* à un quota déterminé de l'accroissement des crédits octroyés dans les années 1960 à 1962. Il peut fixer des limites pour les crédits et les prêts hypothécaires qui sont octroyés par les banques, les sociétés d'assurances soumises à sa surveillance, ainsi que par les caisses d'assurance et de prévoyance publiques et privées, en vue de l'acquisition d'immeubles en Suisse et de constructions sur ces immeubles.

Le Conseil fédéral peut limiter l'émission des certificats de fonds de placements qui acquièrent des immeubles suisses. Il peut exiger que les émissions publiques d'obli-

gations, d'actions, de bons de jouissance et d'autres papiers-valeurs analogues soient annoncées ; il peut aussi, en cas de nécessité, les échelonner dans le temps afin d'empêcher que le marché des capitaux ne soit mis à contribution de façon excessive. A cet effet, il requerra le concours des organismes bancaires qui s'occupent des émissions.

La banque nationale suisse est chargée de l'exécution des prescriptions édictées sur la base du présent arrêté. Le Conseil fédéral peut ordonner que la commission fédérale des banques et les organes de contrôle prévus par la loi sur les banques coopèrent à la surveillance.

Les personnes et sociétés soumises au présent arrêté sont tenues de fournir toutes les informations ainsi que tous les renseignements et documents nécessaires à son exécution, qui leur sont demandés par les organes compétents et d'en laisser vérifier l'exactitude sur place.

De sévères dispositions pénales sont prévues contre ceux qui contreviendraient aux prescriptions édictées par le Conseil fédéral : arrêt ou amende jusqu'à fr. 100 000.— s'il y a infraction intentionnelle, amende jusqu'à fr. 50 000.— s'il y a infraction commise par négligence. Les contraventions seront poursuivies et jugées par le Département des finances et des douanes. La poursuite se prescrit par deux ans.

L'arrêté déclaré urgent est entré en vigueur le 13 mars 1964 et a effet pendant deux ans. Au besoin, l'Assemblée fédérale peut en proroger d'une année la durée de validité. Il est soumis à la votation du peuple et des Etats.

In memoriam

† Joseph RONDEZ

Président du Comité de direction
Cornol (Jura)

Homme serviable et de grand cœur, Joseph Rondez a été enlevé à l'affection des siens, en février, après une longue maladie qui le terrassa à la veille de sa retraite. Il se dévoua sans compter pour la Caisse de crédit mutuel de Cornol.

Membre fondateur en 1935, il fonctionna comme président du Conseil de surveillance. Il y a quelques années, Joseph Rondez prenait la présidence du Comité de direction, fonction qu'il remplissait avec compétence.

La Caisse de crédit mutuel, au sein de laquelle il ne comptait que des amis, honore sa mémoire d'une profonde gratitude.

A sa famille nous réitérons notre vive sympathie.

J. S.

† Fritz AEBERHARD

Vice-président du Comité de direction
Forel-Lavaux

Au moment d'adresser la convocation à l'assemblée générale nous parvient la triste nouvelle du décès inattendu de *M. Fritz Aeberhard*, vice-président du Comité de direction, qui avait encore participé à la séance des Conseils trois jours auparavant.

Etabli dans la commune depuis une quarantaine d'années, le défunt s'était parfaitement intégré à la population et jouissait de l'estime générale. Agriculteur avisé, homme de bon conseil, droit et pondéré, il était membre de la Caisse depuis 1936 ; il fut élu au Conseil de surveillance en 1948 et devint vice-président du Comité de direction en 1957.

Son départ ne laisse que des regrets et nous garderons de lui le meilleur des souvenirs.

A.M.

* * *

† Joseph MAYOR

caissier
Saint-Léonard (Valais)

La Caisse Raiffeisen de Saint-Léonard a lourdement ressenti la perte de son caissier, M. Joseph Mayor.

Membre fondateur et caissier depuis la fondation, cela lui a permis, vu ses nombreuses relations, de donner l'élan nécessaire au développement des affaires. Il remplit cette charge avec ponctualité jusqu'au jour de sa mort. Ordonné et précis, il assumait sa tâche avec une rare compétence et un complet dé-

vouement. Il laisse le souvenir d'un homme dévoué et intéressé à la cause raiffeiseniste.

Sur sa tombe, prématurément ouverte, nous avons tenu à exprimer à notre regretté caissier nos sentiments de gratitude et de reconnaissance. A sa famille si cruellement éprouvée, nous présentons, avec notre respectueuse sympathie nos chrétiennes condoléances.

J. S.

Communication du Secrétariat de l'Union

Messieurs les caissiers,

Avez-vous déjà communiqué à l'Union suisse à Saint-Gall les mutations intervenues lors de la dernière assemblée générale parmi les membres du Comité de direction ayant droit de signature et le président du Conseil de surveillance (avec numéro de téléphone) ?

Avez-vous déjà rempli les nouvelles procurations ?

Avez-vous déjà revu et complété la liste des abonnés au *Messager Raiffeisen* ?

Avez-vous enfin annoncé au Registre du commerce les nouveaux membres du Comité de direction ayant la signature sociale ?

Nous vous remercions de votre promptitude à régler ces diverses questions administratives.

ressortir quelques chiffres qui démontrent bien le développement et la vitalité de la Caisse. Pour illustrer ces derniers, nous retiendrons que le nombre des sociétaires a passé de 25 en 1939 à 136 en 1963. Son roulement, qui était de 135 000 francs en 1939, est monté à fr. 10 649 000.— en 1963. Insistant sur le rôle capital de l'épargne et recommandant à tous de confier leurs économies ou leurs capitaux à la Caisse locale, le président conclut en remerciant ses collaborateurs et en procédant à la remise de souvenirs à ceux-ci, au dévoué caissier, M. P. Loup, et à l'aide-caissière Mme G. Loup, ainsi qu'à tous les sociétaires, qu'il tint à remercier pour leur fidélité.

Ce fut ensuite le tour de M. Loup, caissier, de prendre la parole pour présenter les comptes de l'exercice écoulé. Après un bref préambule, qui lui permit d'évoquer les efforts entrepris actuellement en campagne par divers établissements de crédit à la recherche de capitaux, et de recommander aux sociétaires de ne pas se laisser leur- rer par cette soudaine politique qui n'aurait pas été tentée il y a quelques années quand sévissait la pléthore de capitaux, le caissier donna de nombreuses explications sur le détail des comptes. Nous avons extrait de son exposé les données suivantes :

Chiffre d'affaires : fr. 10 649 179.75, soit 478 041 fr. 50 de plus qu'en 1962. Bénéfice de l'exercice : fr. 11 111.20, qui est intégralement versé aux réserves qui atteignent après cette opération le montant appréciable de fr. 93 596.45. La somme du bilan s'élève à fr. 2 114 805.90 révélant la réjouissante progression de fr. 225 795.95 sur l'exercice précédent.

Les dépôts auprès de la Caisse s'élèvent à fr. 1 983 287.35, répartis de la manière suivante : en comptes courants fr. 545 565.40 ; en épargne : fr. 1 284 321.90 ; en obligations à terme 153 400 francs.

Le rapport du Conseil de surveillance fut présenté par son président M. J.-L. Micheli, maire. Nous retiendrons surtout de ce rapport clair et concis qu'en 1963, en raison de la contraction des disponibilités, il fut impossible de donner suite à toutes les demandes de crédit. Ce phénomène se fera encore sentir davantage en 1964. Puis, après avoir procédé à l'examen des comptes et prié l'assemblée d'en donner décharge au caissier pour son excellente gestion, M. Micheli remit un souvenir au président Annen et au caissier Loup.

Nous n'insisterons pas sur la suite de l'ordre du jour, qui vit notamment l'approbation des comptes par l'assemblée et le paiement de l'intérêt des parts sociales. Il faut néanmoins relever que l'assemblée a procédé à une importante modification de ses statuts : elle a décidé d'augmenter les parts sociales de fr. 100.— à fr. 200.— et de réadapter nominalement l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole fut immédiatement donnée à M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat. Dans un remarquable exposé, teinté souvent d'humour et agrémenté d'anecdotes, le président du Département de l'intérieur et de l'agriculture fit tout d'abord l'éloge des Caisses Raiffeisen et releva les services qu'elles rendent au gouvernement. Le manque de crédits se faisant sentir de plus en plus, le rôle de l'épargne devient prédominant. Un des buts principaux des Caisses de crédit mutuel est de promouvoir cette épargne, et surtout, d'en inculquer le sens aux enfants. Changeant alors de sujet, M. Duchemin évoqua deux problèmes auxquels il est très attaché et qui sont chers à tous les Jusserands. Tout d'abord, le transfert de l'école d'horticulture de Châtelaine à Jussy, salué avec joie dans tout le canton mais qui ne pourra s'effectuer que progressivement. L'installation d'un tel établissement est un événement qui compte dans la vie d'une commune essentiellement agricole comme celle de Jussy. Le second problème est celui de la restauration du mas forestier des Grands-Bois. M. Duchemin a clairement dévoilé ses intentions : Grâce au remanie-

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Jussy (Genève)

Vibrant anniversaire de la Caisse de crédit mutuel

Grande soirée à la salle communale de Jussy, le 2 avril, où se tenait l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel, qui fête, cette année, le 25^e anniversaire de sa fondation. Grande soirée qui débuta par un repas servi de manière impeccable par M. et Mme Gaudet, tenanciers de l'Auberge du Vieux-Jussy. Plus de cent convives avaient pris place autour des tables, décorées avec beaucoup de bonheur, dans une salle où les couleurs jusserandes, genevoises et suisses côtoyaient avec les teintes des premières fleurs printanières. Après avoir souhaité une cordiale bienvenue à la nombreuse assistance, M. Humbert Annen, adjoint au maire, président du Conseil de direction de la Caisse, salua les différentes personnalités présentes : MM. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, chargé du Département de l'intérieur et de l'agriculture, J.-Louis Micheli, maire de Jussy, D. Chenevier, maire de Gy, M. Girardin, secrétaire général du Département de l'agriculture, G. Froidevaux, représentant l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, M. Constantin, président de la Fédération genevoise des

Caisses de crédit mutuel, P. Noir, pasteur de Jussy et J.-L. Mathil, inspecteur scolaire.

Après le repas, chacun ayant pu apprécier à sa juste valeur la délicatesse de la gastronomie jusserande, M. R. Stoky, secrétaire, entama l'ordre du jour en donnant lecture du procès-verbal de 1963.

Dans un rapport très fouillé, M. H. Annen, président du Conseil de direction, insista tout particulièrement sur l'historique de la Caisse de crédit mutuel de Jussy. Fondée le 23 mars 1939 par M. Jules-Henri Mévaux, qui réussit à convaincre 25 personnes de la région de l'utilité d'une institution semblable, la Caisse devait naître dans une période difficile, où le rapprochement communautaire était moins bien compris qu'actuellement. Ce fut l'occasion pour M. Annen de rappeler le souvenir de J.-H. Mévaux, adjoint au maire, président de la Caisse pendant 22 ans, animateur dévoué et ardent défenseur des principes raiffeisenistes, qui devait disparaître brutalement en 1960, enlevé dans la force de l'âge à l'affection de tout son entourage. Les membres du Conseil de direction et du Conseil de surveillance ont tenu à se rendre, avant de célébrer ce jubilé, devant la tombe du regretté président pour y déposer une gerbe de fleurs. Après avoir aussi évoqué le souvenir de M. Zénon Frossard, membre fondateur et président du Conseil de surveillance, ainsi que des autres membres fondateurs décédés, M. Annen fit

ment parcellaire qui vient d'être relancé, créer peu à peu une zone de verdure à Jussy (un petit Bois de Boulogne de l'an 2000) autour du mas et bien que les fonds soient difficiles à trouver, restaurer complètement la ravissante maison forestière. Le conseiller d'Etat conclut en faisant ses meilleurs vœux pour la réalisation rapide de ces deux projets.

M. Géo Froidevaux apporta le message de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Dans un vibrant exposé, M. Froidevaux rappela les grands principes et les buts du raiffeisenisme. Il insista tout particulièrement sur le rôle qu'est appelé à jouer la Caisse de crédit mutuel dans la Commune, cette cellule importante de notre Etat démocratique. La mission de la Caisse est de parfaire l'existence de la Commune en assurant son équipement financier. Conservatrice des traditions suisses, élément indispensable de notre économie rurale et artisanale, un fervent hommage doit être rendu à ses fondateurs, qu'ils soient confédérés, genevois ou jussierands. Le représentant de l'Union centrale conclut en félicitant la Caisse de Jussy pour son brillant jubilé et en lui remettant un diplôme.

Succédant à M. Froidevaux, M. Marius Constantin, président de la Fédération genevoise, apporta le salut des Caisses sœurs. Tout en remerciant les dames qui prenaient part à l'assemblée, M. Constantin releva le rôle qu'est appelée à jouer la femme, non seulement dans notre économie, mais aussi dans nos Caisses rurales. Il fit part de la satisfaction qu'il éprouvait à constater l'esprit de fraternité et de solidarité entre les membres et les différentes Caisses du canton.

Enfin, il appartint à M. J.-Louis Micheli, maire de Jussy, d'apporter une conclusion à cette belle manifestation. A son avis, le seul mot qui vient à l'esprit à l'issue d'un tel anniversaire est un chaleureux merci. Un merci à feu J.-H. Mévaux, pour le rayonnement qu'il sut apporter dans la Commune et à la direction de la Caisse. Un merci au conseiller d'Etat Duchemin, pour sa sollicitude à l'égard des problèmes jussierands. Un merci à l'Union centrale, pour son contrôle efficace et bénéfique, et ses rapports toujours élogieux à l'égard de la Caisse de Jussy. Un merci aux membres des Conseils de direction et de surveillance, plus particulièrement au président, au secrétaire, au caissier et à sa famille dévouée. Un merci enfin à tous les sociétaires, qui, fidèles à leurs engagements, assurent la bonne marche de la banque jussierande.

Il serait vain et inutile d'ajouter un commentaire à tous les propos que nous venons de relater. Ce que nous ressentons, à l'issue d'un si beau jubilé, les orateurs, dont nous venons de tenter de transcrire les pensées, l'ont évoqué à notre place. Notre souhait est que demain, quand viendra l'heure du cinquantième anniversaire, ces conclusions soient les mêmes qu'aujourd'hui. Si la Caisse de crédit mutuel de Jussy persévère dans la voie qu'elle s'est tracée pendant les 25 premières années, ce vœu sera réalisé !

J.-L. Mévaux.

Corsier (Vaud)

Sur un rythme à trois temps s'est déroulée cette journée de samedi 4 avril qui marquera d'une pierre blanche la vie de la Caisse de crédit mutuel.

Premier temps : à la grande salle de Corsier, assemblée générale annuelle sous l'expertise présidence de M. Léon Conne, où quelque 120 sociétaires ont répondu à la convocation. Assemblée rondement menée, tant le travail de préparation du Comité est excellent et les assistants disciplinés ! Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, présenté par M. Marcel Brunet, secrétaire, est admis sans observations.

Les scrutateurs sont MM. E. Leyvraz, Fl. Chaudet et J. Visinand.

M. Conne, dans son rapport du Comité de direction, fait état de la superconjoncture économique, en montre les dangers, en tire les conclusions souvent inquiétantes ; il rappelle les événements qui ont pu avoir une influence sur le monde et par répercussion sur notre vie locale. La Caisse qui

compte actuellement 205 sociétaires (2 décès et 2 démissions pour changement de domicile au cours de l'an), a connu, malgré la diminution constante de l'épargne, un dépôt supérieur au prélèvement. Pour terminer, M. Conne se félicite de l'esprit qui règne tant entre les organes dirigeants qu'entre ceux-ci et les sociétaires et il n'a garde d'oublier, dans ses remerciements, le caissier, M. Davel, dont la compétence et le dévouement ne sont plus à relever.

Ce dernier, dans son exposé documenté et fouillé, montre l'urgence de la lutte contre la surchauffe et le rôle que peut, à ce titre, jouer la Caisse dont les résultats sont très satisfaisants. Passant en revue les divers postes soumis à l'attention des sociétaires, il souligne le rôle important de la Caisse d'épargne qui constitue donc, comme jusqu'ici, le pilier le plus important et le plus sûr de la Caisse. En définitive, l'exercice écoulé laisse, après un prélèvement destiné aux frais du cinquantenaire, un bénéfice de fr. 2437.74, versé entièrement aux réserves qui, ensuite de ce nouvel apport, passent à fr. 185 999.44 à fin 1963.

M. Davel termine en exprimant sa gratitude à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de la Caisse dont l'idéal et l'activité méritent de plus en plus l'appui de la population tout entière.

M. Louis Volet, au nom du Comité de surveillance, peut se réjouir du développement sans cesse constant de l'institution qui, de 21 membres qu'elle comptait à sa fondation, a passé à 205 actuellement.

Le rapport de révision de la Direction centrale confirme les conclusions du Comité de surveillance selon lesquelles la Caisse est parfaitement gérée et les comptes reconnus exacts.

Faisant siennes ces conclusions, l'assemblée admet avec de chaleureux applaudissements les rapports présentés, adopte les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés et en donne décharge à leurs auteurs.

M. Gustave Volet, membre du Comité de surveillance, arrive au terme de son mandat. Rééligible, il se voit, sans oppositions, confirmé dans ses fonctions.

Une modification des statuts, imposée par les exigences fédérales fait passer les parts sociales de 100 à 200 francs, ce que doivent ratifier les sociétaires qui s'exécutent sans discussion en admettant de même un nouveau règlement d'administration.

Présentée de telle façon bonhomme par M. Louis Volet, la proposition d'abandonner le dividende de ce jour comme contribution aux frais du jubilaire ne peut être qu'approuvée par l'assemblée régnée mais souriante !

Pas de propositions individuelles, l'assemblée est levée et à la sortie de cette première partie enlevée avec célérité, un verre-souvenir est remis à chaque participant, ce qui va permettre de marquer le deuxième temps : Apéritif généreusement servi dans le parc de la propriété communale de l'Esplanade, où le soleil aidant, la joie éclatait comme les bourgeois des marronniers !

Troisième temps : Le repas d'anniversaire et la manifestation-souvenir.

Grâce à l'intelligente collaboration de nos deux Vatel locaux, MM. F. Davet et M. Volet, grâce à leurs indiscutables compétences culinaires, secondées avec bonheur par du personnel de métier, ce repas fut une réussite de bonne chère et d'abondance. A noter que les vins généreux servis dès l'apéritif provenaient des dons des communes, des associations et des particuliers.

Le service, orchestré par M. Lehrian, chef de rang attentif, fut impeccable. Mention spéciale pour le menu ! Et l'on s'en voudrait d'oublier la décoration raffinée, œuvre de M. O. Zimmerli, qui créa un cadre digne du contenu.

M. L. Volet, organisateur avisé, fut un major de table attentif à n'oublier personne dans ses remerciements.

M. Conne ouvre les joutes oratoires en saluant des invités de marque.

M. Edelmann, directeur central de Saint-Gall, a tenu, en effet, à venir lui-même en remplacement de M. Séchaud, délégué désigné, victime d'un accident du dernier moment et à qui vont les vœux de l'assemblée.

L'honneur de cette présence n'échappe pas aux assistants qui, apprécient hautement aussi celle de M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux et président vaudois des Caisses Raiffeisen, accompagné de M. Viallon, secrétaire-caissier.

M. Conne a dressé un historique remarquable de la Société, retraçant les faits, évoquant les noms des pionniers, parmi lesquels ressort avec un relief particulier la personnalité marquante de M. Edouard Brunet qui, pendant plus de trente ans se consacra avec ferveur à la cause.

M. Georges Emery, de Corseaux, membre fondateur seul restant et M. Henri Burnier, admis dans la Société quelque deux mois après sa création, sont ovationnés comme il convient et un souvenir leur est remis.

M. Conne termine son exposé par une magistrale profession de foi à la cause raiffeiseniste.

M. Edelmann apporte de la Direction centrale un message tout spécialement goûté. Relevant le rôle important joué par la section de Corsier qui se distingue par son activité et par sa gestion impeccable, il rend hommage aux hommes qui œuvrent et aux sentiments qui les dirigent. Puis en un langage net et précis, il définit longuement l'idéal Raiffeisen basé sur ce mot : « Servir. » Œuvre de collaboration visant à améliorer les conditions d'existence du citoyen, l'institution ne recherche pas un but purement matériel car sa mission est d'ordre idéologique aussi, et M. Edelmann conclut en affirmant avec force que tous ces idéaux semblent bien être atteints ici.

Chaudement applaudi, l'orateur remet à M. Conne un très beau vitrail-souvenir.

M. S. Chevalley, avec humour et bonne humeur, apporte à son tour, d'abord le salut et les vœux personnels de M. Paul Chaudet, puis se joint aux précédentes félicitations tant à titre de préfet qu'à celui de représentant du Comité cantonal.

M. Emile Chaubert clôt cette partie officielle par un message de reconnaissance aux services rendus par la Caisse.

M. Volet a eu la main heureuse et combien, en réservant à ses hôtes en fin de festivités la participation conjuguée de jeunes artistes du cru : « Les Niollus » de Corseaux (MM. G. Ducret et M. Threuthardt) et Bernard Villiger, « Minet » pour ses fans !

Les premiers excellant dans les œuvres de Gilles, le second très stylé nouvelle vague, mais sans excès, furent une conclusion des plus heureuses et cette journée réussie sans défaillances et bien dans la tradition et l'atmosphère des manifestations de Corsier. R. B.

Assemblées générales ordinaires

Rougemont (Vaud)

Sous la présidence de M. Arthur Breton, la Caisse de crédit de Rougemont a eu sa 17^e assemblée le 16 février, au Café du Cheval Blanc.

Un nombre assez important de sociétaires a répondu à la convocation, une centaine environ.

Après les souhaits de bienvenue adressés à tous, et particulièrement au préfet Chevalley, invité à cette rencontre, le président retrace la modestie du distingué magistrat qu'est M. Chevalley qui s'est effacé à l'appel du peuple pour le poste de conseiller d'Etat, et a aussi abandonné un siège au Conseil national pour être plus près, dans l'exercice préfectoral, de ses amis du district de Lavaux, geste d'une haute valeur spirituelle.

Lecture est donnée des 15 disparus au cours de l'exercice 1963 ; l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Selon l'ordre du jour, il est passé à la nomination de deux scrutateurs, puis M. Marius Bovay.

le distingué secrétaire du Comité de direction, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 1963, procès-verbal admis avec remerciements à son auteur.

C'est à M. Aloïs Bertholet, caissier, de commenter les comptes de 1963, lesquels se résument comme suit : roulement fr. 5 666 066.91 en 2287 opérations, bénéfice net de fr. 15 479.61, somme portée intégralement au fonds de réserve qui se monte à fr. 76 594.66. Le bilan au 31 décembre 1963 est de l'ordre de fr. 2 461 651.50. Ces quelques chiffres mettent en relief l'activité réjouissante de la Caisse administrée avec doigté par M. Bertholet.

M. Chs Yersin, président du Conseil de surveillance, donne connaissance du rapport fort intéressant qui ne manque pas de relever les mérites du caissier dans l'accomplissement de sa lourde tâche. Les comptes présentés à l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.

La discussion est amorcée sur les prescriptions de la Commission fédérale des banques pour augmenter la part sociale de fr. 100.—. Ces nouvelles dispositions ne rencontrent pas un grand enthousiasme de la part de l'assemblée qui, toutefois, s'incline devant les mesures édictées.

Ensuite la parole est donnée à M. le préfet Chevalley, président de la Fédération Vaudoise des Caisses de crédit, qui apporte le salut de l'Union Suisse dont il est membre du Comité de direction. Il fait ressortir avec une profonde conviction les avantages d'une telle organisation dans une commune. Elle apporte à la fois l'esprit d'économie et l'entraide mutuelle dans le cadre de prêts consentis à un taux réduit au maximum possible. Il développe en outre quelques considérations sur les mesures prises par les autorités fédérales contre la surchauffe, mesures à son avis indispensables pour sauvegarder la valeur de notre monnaie. Longuement applaudi, le conférencier est remercié par M. Oesch, syndic, et par M. Roehrich, pasteur.

L'horloge du Cheval Blanc sonne trois coups, l'heure d'aller gouverner, et le président lève la séance. A. B.-J.

Courrendlin (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen s'est tenue samedi 7 mars, à la Maison des Oeuvres, à Courrendlin, devant plus de 130 personnes.

Présidé par M. Oscar Haefliger, elle s'est déroulée dans la meilleure des ambiances. Après lecture du compte rendu de l'assemblée précédente par M. Léon Buchwalder, secrétaire, M. Haefliger a présenté son rapport : L'évolution de la situation économique préoccupe chacun. La surchauffe n'est pas un mythe. Il importe de se persuader qu'en continuant sur une même lancée, notre monnaie irait rapidement à sa perte. L'activité de la Caisse, ajoute M. le président, va en s'accroissant et du même coup les services qui sont attendus d'elle. Après avoir énuméré les taux favorables pratiqués au cours de l'exercice, M. Haefliger souligne l'intense travail développé par l'organe de direction et par le Conseil de surveillance. Au cours de l'année 1963, qui fut la 38^e de la Caisse Raiffeisen de Courrendlin, le nombre des sociétaires s'est accru de 14 ; il atteint actuellement 210. Et le rapport présidentiel de se terminer par des remerciements bien sentis à l'égard du caissier et de toutes les personnes qui se dévouent au bon fonctionnement de notre institution locale de crédit.

Il appartenait au caissier de parler chiffres et surtout d'en tirer les indications pouvant intéresser les membres. Le mouvement des comptes s'est élevé à tout près de 5 millions en 1963. Tandis que le bilan atteignait fr. 3 250 000.— au 31 décembre 1963, il enregistrait une augmentation d'environ 14 % par rapport à l'année d'avant. Les fonds propres, grâce à un substantiel bénéfice, suivent la courbe ascendante du bilan. Avec le capital social, ces mêmes fonds propres nous permettent de remplir correctement nos obligations vis-à-vis de la loi.

Le problème de l'épargne populaire a spécialement retenu l'attention du rapporteur. Le souci de l'épargne préserve des soucis. C'est le nouveau slogan dont s'inspireront désormais les dirigeants Raiffeisen et qu'ils tenteront de faire passer. L'épargne remise à la Caisse, a encore indiqué M. Guélat, caissier, va aussi en augmentant. Près de 1000 carnets sont en circulation. A fin 1963, plus de 2 et demi millions de francs d'épargne nous étaient confiés. Placé à la Caisse Raiffeisen, l'argent est à l'abri du feu, des voleurs, des déprédations de toutes sortes. Et puis, il rapporte un bon intérêt. Réintroduit tout de suite dans le circuit économique, il sert à nouveau la communauté villageoise.

M. le doyen Buchwalder a rapporté ensuite quant à l'activité du Conseil de surveillance dont il est le président, a proposé et obtenu l'acceptation et la décharge habituelle. Puis, une élection statutaire vint confirmer dans leurs fonctions, pour une durée de quatre ans, MM. Oscar Haefliger et Léon Buchwalder au Conseil de direction et MM. Jean Widmer, Ernest Pauli et André Comte au Conseil de surveillance.

L'augmentation de la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—, présentée par M. Ernest Pauli, ainsi que quelques modifications au règlement d'administration, selon le rapport de M. André Comte, furent acceptées unanimement.

Et la soirée s'est terminée par un magnifique voyage en Suisse, grâce à l'obligeance de la Maison ESSO qui nous avait prêté un film « Ballon vole ! » et grâce à deux autres bobines bien présentées par M. Marcel Guélat.

A. G.

Iséables (Valais)

La 54^e assemblée générale de notre Caisse s'est tenue le 21 février écoulé. Comme d'habitude, elle fut fort fréquentée par les sociétaires et de nombreux épargnants et sympathisants. L'ordre du jour était très chargé, mais fut promptement liquidé sous la présidence de M. Théo Crettenoud.

La Caisse continue sa marche ascendante ; les chiffres suivants le prouvent : bilan fr. 2 467 454.84, en augmentation de fr. 98 300.— sur 1962 ; roulement fr. 4 908 403.— ; dépôts d'épargne 2 061 084 francs en 515 carnets. Bénéfice fr. 8584.80, qui porte les réserves à fr. 92 997.39.

La modification de l'article 7 des statuts amena une discussion fort animée. Un sociétaire désirait des modifications diverses dans les statuts qui, certes, ne seraient pas toutes selon l'esprit Raiffeisen. Bref, l'assemblée s'en est tenue à l'ordre du jour et a décidé de porter la part sociale à 200 francs.

Le nouveau règlement d'administration fut aussi adopté sans opposition.

La séance administrative fut suivie d'une conférence agrémentée de nombreuses projections par Maître Rod. Tissières sur ses voyages en pays étrangers. M. Tissières promena un auditoire captivé et attentif du centre de l'Afrique au cercle polaire. Il nous fit connaître mœurs, légendes, histoires de divers peuples. Malheureusement, l'heure du T.R.I. vint abréger une si intéressante causerie.

Un sincère merci à M. Tissières pour avoir, malgré un surcroît d'occupations, sacrifié une soirée pour agréer notre assemblée générale. Souhaitons que l'année prochaine il puisse remonter pour nous donner la suite de sa conférence.

M. F.

Bonfol (Jura)

« Le souci de l'épargne épargne les soucis. » C'est en appréciant la justesse de ce slogan que dimanche après-midi, 1^{er} mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel se rendaient à la salle communale où devait se tenir la dixième assemblée générale de la Caisse.

Une cinquantaine de personnes prennent place autour de tables joliment décorées et M. Chevrolet, président, ouvre les débats. Dans ses souhaits de bienvenue, il relève la présence de délégués

de la commune, de la Caisse centrale de Saint-Gall, des Caisses de Boncourt et de Vendincoeur. La parole est donnée au représentant de l'autorité communale, M. Müller. Celui-ci se plaît à relever les bienfaits d'un établissement bancaire à Bonfol et adresse aux organes dirigeants, compliments d'usage et vœux de prospérité à la Caisse.

Lecture est faite du dernier procès-verbal qui est accepté sans remarque. Dans son rapport annuel, le président du Comité de direction souligne la courtoisie qui anime les séances des comités presque toutes fréquentées à 100 %. De l'exposé du caissier, il ressort que le roulement général des opérations atteint la somme de fr. 1 905 728.60 en 964 opérations. La Caisse a émis à ce jour 444 carnets d'épargne. Le bénéfice net de 3162 fr. 55 est versé intégralement au fonds de réserve qui s'élève à fr. 18 912.55. A la suite du rapport de M. Fleury, président du Comité de surveillance, l'assemblée adopte les comptes et en donne décharge aux organes responsables.

Après dix ans de services appréciables et appréciés, M. le curé Noirjean donne sa démission de membre du Comité de surveillance. M. Crevoiserat est appelé à lui succéder, tandis que MM. Chapuis, Sangsue, Barthe sont réélus pour une nouvelle période.

La révision de l'article 7 des statuts suscite quelques explications puis est adoptée à l'unanimité des participants. L'intérêt de la part sociale est payée aux sociétaires, mais l'ordre du jour n'est pas épuisé.

Il appartient à M. Froidevaux, réviseur, de relever par un substantiel discours cette assemblée réjouissante entre toutes, puisqu'elle célèbre le dixième anniversaire de notre Caisse. Celle-ci prend modestement le départ au soir du 22 décembre 1953 et se révèle à ce jour pleine de promesses. Elle assure à notre commune son équilibre financier. L'orateur relève à bon escient que l'argent mis à sa place, c'est-à-dire au service de tous, devient terrain d'entente, de rapprochement et d'unité entre les citoyens. Il rappelle les principes de base des C.R. et adresse une pensée reconnaissante aux Raiffeisen, abbé Traber et autres. Il invite quiconque voit dans les pécunes de bons domestiques, à regarder l'avenir avec optimisme malgré surchauffe et renchérissement, selon la maxime figurant sur la pièce de 5 francs « Dominus providebit ». De chaleureux applaudissements disent notre merci à M. Froidevaux qui partage avec nous casse-croûte et verre de l'amitié.

M. C.

Saxon (Valais)

La 36^e assemblée générale tenue le 10 mars a été suffisamment riche en enseignements pour qu'on en parle. Après le salut de bienvenue, le président du Comité de direction a notamment souligné l'ampleur que prennent nos réunions composées en grande partie d'éléments paysans qui savent gré à la Caisse de ses interventions pour la défense de leurs intérêts trop méconnus. Les nouvelles adhésions le prouvent.

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal reflète exactement l'image des délibérations.

M. Louis Delaloye, président du Comité de direction, après avoir fait un tour d'horizon sur la marche de la Caisse durant l'année écoulée, parle de l'attitude que doivent observer les paysans face à la situation économique. Il les invite à s'en tenir aux directives du Conseil fédéral, insiste sur l'impérieuse nécessité de l'épargne, s'insurge contre l'achat exagéré des terres et des machines, expose enfin les raisons qui ont amené les deux Conseils à modifier les taux d'intérêts.

M. Robert Felley, caissier en charge depuis 35 ans, commente les comptes et le bilan. Il rappelle aux retardataires de retourner les bien-trouvés comme aussi de donner suite aux remarques qui sont adressées aux intéressés.

A son tour, M. René Felley, président du Conseil de surveillance, énumère les tâches auxquelles son comité s'est attaché. Il souligne en parti-

culier que les garanties fournies par les emprunteurs sont de tout repos.

Après avoir entendu un rapport de M. Delaloye sur la nécessité de modifier l'article 7 des statuts comme aussi le Règlement d'administration, l'assemblée adopte à l'unanimité ces nouvelles dispositions.

Le clou de cette belle soirée fut sans contredit la brillante causerie donnée par un enfant de Saxon, M. Bernard Comby, licencié en sciences politiques et commerciales, qui prépare son doctorat. Il nous a entretenus pendant une heure sur l'industrialisation de la Suisse de 1780 à 1880, les progrès matériels dus à ce qu'on peut appeler l'âge du charbon avec la création des chemins de fer, progrès plus substantiels encore qui nous a valu la houille blanche puis la force nucléaire.

M. Comby s'est ensuite étendu sur un objet d'actualité : l'intégrité européenne. Enfin il a captivé l'auditoire par ses considérations sur l'agriculture face au marché commun. Il nous a laissé une profonde impression ; qu'il soit encore remercié et que la direction de la Caisse soit félicitée d'avoir fait appel à cette jeune force à qui l'avenir sourit.

L. D.

Orzens (Vaud)

L'Union des Caisses Raiffeisen fête le président de la Caisse d'Orzens.

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel d'Orzens a eu lieu à Oppens, sous la présidence de M. W. Billaud, président du Comité de direction. M. Billaud ouvre la séance par des souhaits de bienvenue à chacun. Il souhaite en particulier la bienvenue à M. Albert Chevalley, député, à MM. Alfred Meystre, Ernest Burkhard, Edmond Burla, René Wagnière, tous anciens membres des comités. Il salue avec plaisir M. Albert Piot, syndic d'Orzens et M. Gérard Pitton, municipal à Oppens. Le président communique à l'assemblée les noms de trois nouveaux membres : Mlle Bonnard, négociante à Orzens, M. Roger Péclard, à Orzens et M. Louis Burdet, à Ursins.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de deux membres décédés dans l'année, M. Marcel Guichard et M. Louis Vonnez, à Orzens.

Le président apporte également sa sympathie à tous les malades et à ceux qui ont passé par le deuil. Il félicite les personnes âgées de leur présence.

L'ordre du jour appelle la désignation de deux scrutateurs. MM. Marcel Dubrit et Marcel Chevalley sont nommés.

Le président donne la parole au secrétaire, M. Auguste Bettex, pour la lecture du procès-verbal, lequel est adopté avec remerciements à son auteur.

Le président présente son rapport qui définit bien la situation actuelle. Une industrie prospère et une agriculture qui lutte pour se maintenir sur ses positions. Toutes mesures prises pour assurer l'avenir de notre agriculture doivent concourir à l'établissement d'une économie agricole saine. Il termine en les invitant à secouer cette indifférence dangereuse pour eux et pour le pays, rappelant que la campagne doit rester la source de renouvellement de l'âme du pays.

M. Agénor Burla, caissier, donne connaissance des résultats de l'exercice et commente les différents postes. Le roulement a été de 1 656 416 francs en 804 opérations ; le bénéfice de fr. 2223.38 porte la réserve à fr. 50 492.50. Il relève la ponctualité des débiteurs. Il est vivement remercié par le président.

M. Henri Tacheron, président du Conseil de surveillance, dans son rapport, relève que la Caisse est prospère et saine. Il félicite les dirigeants et particulièrement le caissier. Sur sa proposition, les comptes de 1963 sont adoptés.

L'assemblée donne sa confiance aux quatre membres des Comités qui passent à réélection : MM. Henri Tacheron, président du Conseil de surveillance, Camille Chevalley, membre, Gérald Barraud et Roger Wagnière.

La révision des statuts et le règlement d'administration sont adoptés. La part sociale de 100 francs est portée à 200 francs.

La Direction de l'Union suisse a tenu de marquer le fait rare de 31 ans de présidence au Comité de direction. Un superbe plateau dédié à été remis à M. William Billaud pour sa fidèle et précieuse collaboration au sein du mouvement raiffeiseniste et pour sa ténacité à procurer le mieux être à la population de nos campagnes. M. Agénor Burla, caissier, M. Arthur Burdet, vice-président du Comité de direction, et M. le syndic Albert Piot, à Orzens, ont tenu à apporter leurs félicitations. Le délégué de la municipalité d'Oppens, M. Gérard Pitton, félicite la Caisse Raiffeisen d'avoir choisi Oppens pour son assemblée, se réjouit de son essor et forme les meilleurs vœux pour la Caisse de crédit mutuel.

Le président remercie la direction de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel d'avoir marqué cette longue présidence par cette attention à laquelle il est très sensible et fait les vœux pour le succès sans cesse du mouvement Raiffeisen suisse.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président lève la séance et invite tous les membres à partager le verre d'amitié autour d'une assiette bien garnie et ainsi d'avoir un moment pour échanger les idées.

W. B.

Buix (Jura)

Cette 34^e assemblée s'est tenue samedi soir, 7 mars, en présence d'une soixantaine de sociétaires.

Le président souhaite la bienvenue, puis passa la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel fut adopté sans remarque. Le rapport présidentiel suivit. Le président constata la bonne marche de la société et remercia la population buxoise pour la confiance manifestée à l'égard de cette institution. Il espère que les taux d'intérêt pourront être maintenus à leurs valeurs actuelles, mais seront ou non modifiés en fonction des circonstances.

Le rapport du trésorier démontra une stabilité remarquable et une très bonne santé financière de notre Caisse. Celle-ci compte 114 sociétaires, en augmentation de 8 sur l'an passé. Le bilan se monte à fr. 1564 591.—, avec un bénéfice de fr. 4539.—. Le mouvement des fonds est de fr. 2252 021.— en 1214 opérations. La réserve à fin 1963 est de fr. 63 007.— et le bas de laine buxoise de fr. 1 254 275.— inscrits sur 356 livrets. Joli denier pour notre petit village.

Le rapport du Conseil de surveillance démontra que la comptabilité de la Caisse est scrupuleusement tenue à jour. Des remerciements et félicitations sont adressés aux organes directeurs de la société.

Le président remet ensuite un porte-monnaie dédié à M. René Baumann pour 25 ans de sociétariat au sein des Conseils.

Après une question posée par un assistant et le paiement de l'intérêt des parts sociales, le président lève la séance, en donnant rendez-vous au restaurant pour le casse-croûte traditionnelle offert par la Caisse.

M. F.

Charmoil (Jura)

Samedi, 14 mars, a eu lieu, à l'Hôtel de la Double Aigle, la 17^e assemblée de la Caisse de crédit mutuel. C'est devant une salle comble que le président, M. Victor Nagel, ouvre la séance et qu'il dirige les débats avec l'habileté que nous lui connaissons.

Le président adresse, en premier lieu, son salut aux nouveaux membres qui sont venus grossir les rangs, sans oublier les anciens qui sont les piliers de notre institution, puis il prie l'assemblée d'observer un moment de silence à la mémoire de deux membres trop tôt disparus.

Après la lecture du procès-verbal rédigé avec beaucoup de talent par le secrétaire, M. Aimé

Lachat, lequel est adopté à l'unanimité, le président brosse rapidement un tableau de la situation actuelle de notre Caisse.

Le rapport de caisse présenté par M. Pierre Simonin, souligne bien l'équilibre financier de notre institution qui laisse pour l'exercice écoulé un beau bénéfice de fr. 2151.30 pour un roulement de fr. 1 487 480.07 en 564 opérations.

M. Joseph Poupon, président du Conseil de surveillance, dans un rapport circonstancié, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes dirigeants tout en remerciant le Comité de direction et le caissier pour le consciencieux et fructueux travail fourni.

Le renouvellement du mandat du président du Comité de direction, M. Victor Nagel et de deux membres, MM. Aimé Lachat, secrétaire et Léon Patrix, pour le Conseil de surveillance, de MM. Joseph Poupon, président et Gilbert Migy, ainsi que du caissier M. Pierre Simonin, s'effectue dans la confiance et la tranquillité, chacun étant confirmé avec remerciements.

Les sociétaires approuvent également l'augmentation de la part sociale qui se monte désormais à fr. 200.—, de même que la révision du règlement d'administration.

Le tractandum « divers » n'étant pas utilisé, le caissier passe au paiement de l'intérêt des parts sociales et l'on passe à la traditionnelle collation qui permet à chacun de poursuivre une agréable soirée dans une ambiance des plus détendue et qui met le point final à cette belle manifestation Raiffeisen.

G. S.

Mervelier (Jura)

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse de crédit mutuel, bien revêtue, s'est tenue le dimanche 22 mars 1964. Elle était présidée par M. François Fleury, maire et juge, qui, dans un rapport circonstancié, fit bien ressortir l'activité de notre petite banque, mais aussi les répercussions de la « surchauffe économique » que nous traversons.

Le caissier, M. Clément Marquis, ancien receveur, fit le commentaire des chiffres du bilan qui mentionne les sommes suivantes : roulement de fonds fr. 1 478 210.54 ; bilan fr. 886 559.72 ; bénéfice net fr. 2525.45 ; réserve statutaire fr. 39 504.47.

M. le curé Frund, président du Conseil de surveillance, demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables avec remerciements pour l'activité déployée. Il demande également la répartition d'un intérêt de 5% aux parts sociales. Ces demandes furent acceptées à l'unanimité.

Aux élections statutaires, deux membres du Comité de direction sont confirmés dans leur fonction de même que le caissier, alors que M. Louis Vogel, membre du Conseil de surveillance, démissionnaire, est remplacé par M. Léon Marquis, fils Charles.

La révision des statuts concernant l'augmentation des parts sociales de fr. 100.— à fr. 200.— de même que l'approbation du nouveau règlement d'administration ont été votées à l'unanimité.

C. M.

Villeneuve (Vaud)

Le Crédit mutuel ou banque locale, qui connaît un réjouissant développement depuis qu'il a un caissier permanent et ouvert un bureau à la Grand-Rue, avait convoqué ses membres en assemblée générale samedi soir 21 mars, à la salle du Conseil communal.

C'est devant plus de 80 membres que M. J. Fauquex, président, ouvre la séance. Dans son rapport, il indique que la Société compte actuellement 216 membres, après 16 admissions en 1963. Fondée il y a 18 ans, la Caisse s'est constamment développée et n'a eu, fait à signaler, aucune perte à subir.

Le rapport de M. Emile Volet, caissier, relève que le roulement de la caisse fut de fr. 7 717 000.— en 1963, et que le bilan dépasse fr. 3 780 000.—. Par la voix de son président, M. Georges Bertholet, le Conseil de surveillance propose l'adoption des comptes, ce qui est fait avec de vifs remerciements au comité et au caissier.

Le mandat de M. W. Herminjard, Rennaz, au Conseil de surveillance, étant arrivé à son terme, l'assemblée le confirme pour une nouvelle période de 4 ans. Pour remplacer M. J. Voumard, démissionnaire après 18 ans d'activité, M. R. Vurlod est élu secrétaire du Comité de direction.

Une modification des statuts, prévoyant que la part sociale est dorénavant de fr. 200.— (au lieu de fr. 100.—) est adoptée sans opposition, après une courte discussion. Cette augmentation est nécessaire par l'accroissement du bilan, la loi sur les banques exigeant que les fonds propres représentent un certain pour-cent des engagements de la caisse.

Un nouveau règlement interne d'administration est admis, puis M. Fauquex lève la séance, non sans avoir recommandé à chacun les services de la Caisse de crédit mutuel qui, selon la tradition « raiffeiseniste » a pour but de développer l'épargne et le crédit populaires, par l'entraide au sein de la communauté villageoise.

R. V.

Cornol (Jura)

Samedi 29 février 1964 a eu lieu, au local habituel, la 28^e assemblée de la Caisse de crédit mutuel, présidée par M. Paul Adam, vice-président, en remplacement de M. Joseph Rondez, président, décédé et pour lequel une minute de silence fut observée. On sait que M. Joseph Rondez fut membre du comité dès la fondation de la Caisse.

Le secrétaire, M. Joseph Roth, fait lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune observation. Le rapport du président fait état des progrès de notre organe et rappelle le fonctionnement judicieux des deux Conseils.

Au cours de l'année six nouveaux membres ont été admis, tandis que deux autres quittaient la localité. Le caissier M. Jules Stouder, relève les avantages de la Caisse et cite quelques chiffres : prêts hypothécaires fr. 2 086 899.—, comptes courants fr. 285 130.—, épargne fr. 1 902 472.—, sur 480 carnets, obligations fr. 275 100.—, bénéfice fr. 4855.—, porté au fonds de réserve qui se monte à fr. 115 412.—. Le caissier remercie les débiteurs et les épargnants de la confiance accordée à la Caisse Raiffeisen, gardienne avisée et sûre de l'épargne populaire.

M. l'abbé Chavannes, président du Conseil de surveillance, présente ensuite son rapport. Il relève que la Caisse doit rester une institution d'entraide et exprime sa satisfaction du travail fourni. Il remercie le caissier pour la bonne tenue des comptes et propose à l'assemblée de les accepter, ce qui est fait à l'unanimité. Le changement de l'article 7 des statuts qui porte à fr. 200.— le montant de la part sociale est accepté sans opposition.

MM. Alcide Rondez et Joseph Hentzi sont réélus pour une période de 4 ans, ainsi que M. Jean-Jacques Farine, instituteur, comme nouveau membre du Comité de direction.

Le caissier passe au paiement des intérêts des parts sociales et les membres sont invités à boire le verre de l'amitié, au restaurant du Cheval Blanc, afin de bien marquer cette magnifique rencontre raiffeiseniste.

J. S.

Vétroz (Valais)

Une cinquantaine de membres ont assisté, le dimanche 8 mars, à la salle Concordia, à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Vétroz. M. Augustin Antonin, président du Comité de direction, ouvrit la séance. L'on passa ensuite à la désignation des scrutateurs et à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le président du Comité de direction présenta son rapport qui traitait un problème de brûlante

actualité. Il s'agissait bien sûr de la surchauffe économique, contre laquelle, on le sait, le Conseil fédéral a décidé de prendre toute une série de mesures. Très fouillé, l'exposé de M. Augustin Antonin permit aux membres de la Caisse de crédit mutuel de se faire une idée plus précise sur cette importante question.

Il appartenait ensuite à M. Jean Fontannaz, caissier, de présenter les comptes pour l'exercice 1963. Le roulement s'est accru par rapport aux autres années : près de 5 millions de francs en 818 opérations. Il en va de même en ce qui concerne le bénéfice — le plus haut enregistré jusqu'ici par la Caisse — qui s'élève à fr. 8547.83 très exactement.

Par ailleurs, au bilan, remarquons que les prêts hypothécaires représentent environ le 60% des engagements.

M. Luc Coudray, président, étant absent pour cause de service militaire, c'est M. Paul Buthet qui présenta le rapport du Conseil de surveillance. L'assemblée approuva ensuite, à l'unanimité, les comptes annuels.

L'on en vint alors au point le plus important de l'ordre du jour : la revision de l'article 7 des statuts. M. Jean Fontannaz expliqua les raisons de

cette revision. Les fonds propres, selon les prescriptions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, doivent représenter, pour une Caisse Raiffeisen, environ le 5 pour cent de ses engagements. Une adaptation était donc nécessaire. D'ailleurs, pour la Caisse de crédit mutuel de Vétroz, une telle revision ne peut que contribuer au renforcement souhaité de ses fonds propres. L'obligation de faire des versements supplémentaires ne subit pratiquement aucune modification.

Après cet exposé, plusieurs membres prirent la parole pour exprimer leur opinion. L'on finit par tomber d'accord et cette revision fut adoptée sans opposition.

En résumé, l'on peut dire que l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Vétroz a été très fructueuse. La société fait preuve d'une activité réjouissante, profitable au village à plus d'un titre.

R. B.

PENSION GINEVRA - Bellaria Rimini (Adria)

près de la mer - Position tranquille - Cuisine excellente - Tout confort - Basse saison Lit. 1600/1800 - Haute saison Lit. 2000/2300 tout compris.

Imprimerie
Favre et Favre

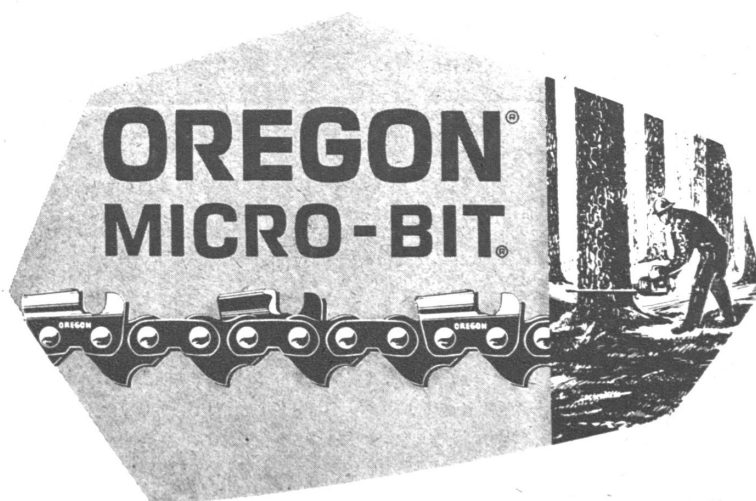
Maupas 7
Lausanne

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



**POUR LA PLUS GRANDE EFFICACITÉ
UNE VIE PLUS PROLONGÉE**

**OREGON MICRO-BIT S'ADAPTE
À TOUTES LES MARQUES DE FABRIQUE DES SCIES À CHAÎNE**

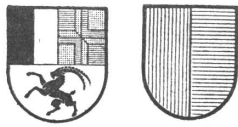


INTERNATIONAL, LTD.

FABRIQUES OMARK: SUÈDE, CANADA,
AUSTRALIE, ARGENTINE, USA.

REPRÉSENTÉ EN SUISSE PAR:

CUHAT & CO., ZÜRICH 2, TÖDISTRASSE 65



Il Congresso di Berna

Il programma

Poco tempo ci separa ancora dall'annuale riunione dei raiffeisenisti svizzeri che si terrà, quest'anno, il 23 e 24 maggio.

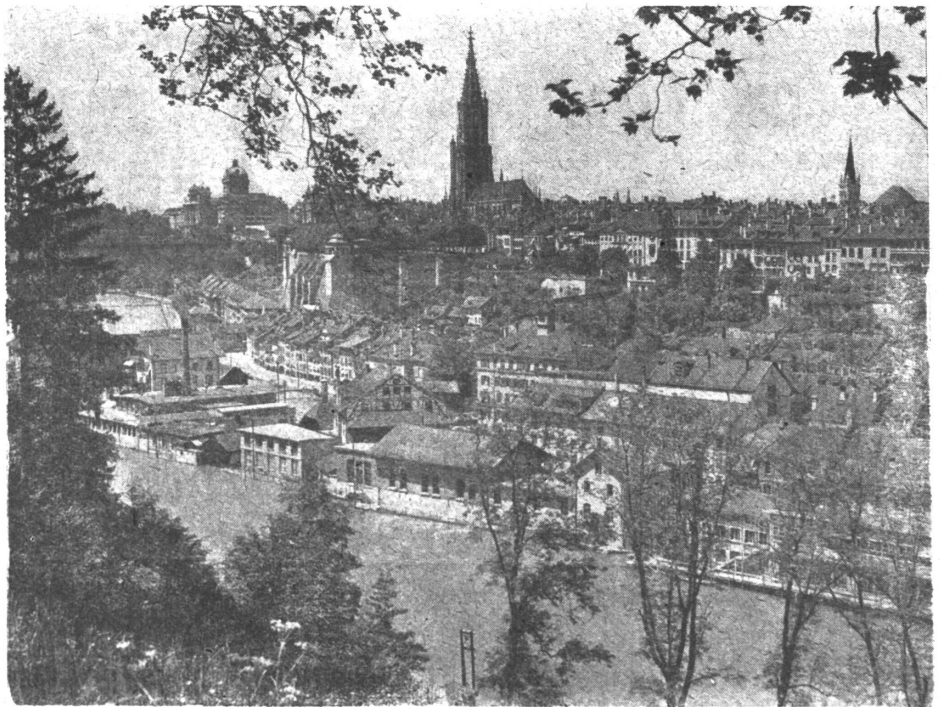
Il programma generale prevede per sabato, 23 maggio, le assemblee, e cioè alla mattina, alle 10.30, l'assemblea generale della Cooperativa di fideiussione dell'Unione ed il pomeriggio l'assemblea dei delegati dell'Unione. Quest'ultima dovrà procedere alle nomine statutarie per il periodo 1964-1968 per 12 membri del Consiglio di amministrazione, 5 membri del Consiglio di sorveglianza e dei rispettivi presidenti. Alle trattande farà seguito una conferenza del Dr. Fritz Hummeler, delegato alle possibilità di lavoro, Berna, sul tema « La programmazione economica ».

Alla sera avrà luogo la tradizionale serata folcloristica che si varrà della collaborazione della musica della città di Berna, della Corale dell'Unione ticinese di Berna, diretta dal Dr. Igeo Rotanzi, della società « Echo romand » di Berna, di un « Jodlerclub » e di una società ginnica cittadina.

La giornata di domenica è riservata ad un'escursione, piccolo premio per i dirigenti che durante l'intero anno operano disinteressatamente per la Cassa. Vi è evidentemente la possibilità di visitare l'Esposizione nazionale svizzera a Losanna, ma per i delegati ticinesi il tempo a disposizione è troppo breve. Non varrebbe quindi la pena di precipitarsi a Losanna per una scorribanda di un paio d'ore attraverso i padiglioni dell'Expo e ripartire quindi in tutta fretta. Tanto più che una delle principali attrazioni, il mesoscafo, non sarà probabilmente in grado di funzionare prima della fine di giugno. E' quindi preferibile rimandare ad altra occasione la visita all'Expo, anche perchè la Federazione ticinese delle Casse Rurali organizzerà più tardi tale escursione aperta ai raiffeisenisti ticinesi.

Tenendo conto del fatto che il viaggio di ritorno da Berna è già lungo, abbiamo ritenuto di abbinare l'escursione, almeno in parte, a tale viaggio. I delegati ticinesi lasceranno quindi Berna domenica mattina (non troppo presto per permettere, a chi non lo avesse ancora fatto, un giro in città) in torpedone dirigendosi verso Thun. Si costeggerà quindi il lago omonimo, passando da Hilterfingen, Merligen, ecc. fino a Interlaken dove ci si potrà fermare per un'oretta. Si

continuerà quindi sull'altra sponda del lago fino a Spiez dove avrà luogo il pranzo. Col treno delle 14.19 si lascerà poi Spiez salendo verso Kandersteg, per ritornare nel Ticino



Una veduta di Berna

via Lötschberg, Briga, Sempione, Centovalli. L'arrivo a Bellinzona è previsto per le 18.40, con successive corrispondenze per il nord ed il sud.

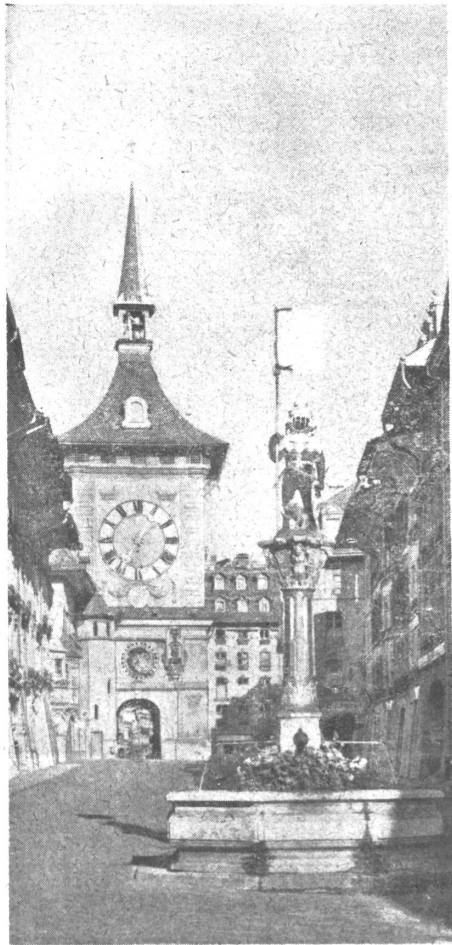
La città

Molti ticinesi non sono mai stati a Berna, non hanno mai visitato questa città, eppure, già sin da ragazzini, Berna rappresenta per ognuno qualcosa di familiare. Si comincia forse ad udire il nome di Berna alla radio, allorchè viene trasmesso il notiziario della Agenzia telegrafica svizzera. A poco a poco, col passare degli anni, il ragazzino si fa un'immagine della città, immagine resa più nitida dalle nozioni apprese a scuola: si pensa quindi a Berna come la capitale federale, al Palazzo federale, alla torre dell'orologio dalle cui nicchie escono le bronzee figurine a battere le ore, alla fossa degli orsi. Sui banchi di scuola si seguono con trepidazione le gloriose vicende storiche della città e quando si giunge alla sua caduta ad opera dell'invasore francese la delusione è grande, si sente anzi un certo dolore, come

se qualcosa a noi caro fosse stato profanato. Poi, col passare degli anni, Berna perde forse ai nostri occhi ed al nostro cuore quel fascino che prima ci ispirava. La si colloca quasi indifferentemente accanto ad altre grosse città. A torto od a ragione?

Abbiamo ora sottomano un prospetto di Berna nel quale si intende mettere in luce l'originalità della città, partendo dalla constatazione che, in generale, per le città succede la medesima cosa come per i « menus »: incominciano a rassomigliarsi sempre più nel mondo intero, ma il mondo, per questo, non è certo diventato più attraente. Ma vediamo cosa dice esattamente il prospetto: « Berna è davvero qualcosa di diverso, qualcosa che può esserci una volta sola e che non si può proprio confondere con niente altro. Innumerevoli visitatori giunti da ogni Paese sono d'accordo su questo punto: l'impressione che fa Berna è incancellabile. Da che cosa dipende questo fatto? Berna è una città antica, eppure vi sono tante altre città antiche. Ma Berna è una delle rarissime città medioevali che, con una ben chiara e precisa volontà, venne realizzata per far da bastione in una regione poco sicura, offrire un rifugio ai perseguitati, diventare il centro di una zona campagnola. A ciò si deve aggiungere il fatto che Berna dà una piacevole sensazione di ampiezza. Chi si inoltra

attraverso le larghe strade della città vecchia, disposte con criterio di grande respiro, chi considera le case borghesi nell'unità della sicurezza del loro stile, o ammira lo splendore delle fontane pubbliche e degli edifici pubblici, subito riconosce che qui operarono spi-



La fontana degli Zähringen e la Torre dell'orologio

riti lungimiranti, che qui vi fu ricchezza e potenza. »

Sarebbe comunque errato considerare Berna come una città « da museo ». A darle vita contribuisce la sua doppia funzione di capitale della Svizzera e di capoluogo di un grande cantone bilingue. Le scuole, gli istituti scientifici, le biblioteche, i musei, le numerosissime organizzazioni internazionali, l'università, fanno di Berna una città dinamica. Inoltre, se ci si allontana due passi dal centro, si trovano gli splendidi quartieri in cui sono sistemate le numerosissime ambasciate e legazioni accreditate presso il nostro Paese.

Per aggiungere qualche cenno storico, diremo che la città venne fondata nel 1191 nella stretta penisola lungo l'Aar, denominata « im Sack », in quanto dava l'impressione di un sacco pieno, in posizione coricata. L'incarico di costruire la città venne affidato dal duca Berchtold V di Zähringen a Cuno von Bubenbergh, un nobile che possedeva un castello nelle immediate vicinanze della

futura città. Il più antico sigillo della città che è noto, appare per la prima volta nel 1224. Vi è raffigurato un orso e il nome di Berna (nel dialetto locale « Bärn ») sembra effettivamente riferirsi, come vuole la leggenda, a un orso, che sarebbe il primo animale ucciso dal duca in una partita di caccia durante la costruzione della città. Nel 1405 la maggior parte della città fu distrutta da un incendio. Le case vennero riedificate sulle fondamenta originali, non più però in legno ma con pietrame di cave situate nelle vicinanze.

Quale città libera e fortificata Berna dava evidentemente noia a parecchi nobili e principi, in quanto accoglieva incessantemente fra le sue mura popolazioni che fino a quel momento erano rimaste assoggettate a nobili. Vigeva infatti il principio che chi avesse vissuto un anno e un giorno nella città senza che fosse ridomandato da un nobile, diventava libero e fruiva ormai con i suoi discendenti dei diritti di un libero cittadino. Così stando le cose, Berna dovette difendere più volte la sua libertà con le armi. La battaglia più importante fu combattuta a Laupen, nel 1339, contro la coalizione dei nobili di Borgogna. La schiacciante vittoria di Berna, che in quell'occasione aveva ricevuto il valido aiuto di 900 uomini dei Cantoni primi-

tivi della Svizzera, segnò il tramonto definitivo della nobiltà e una tappa decisiva per l'avvenire della città. Nel 1353 essa entrò a far parte del patto dei Confederati, pur continuando a seguire vie proprie con la sua tradizionale energia e largo impiego di mezzi (estensione dei suoi territori). Con l'invasione dei Francesi, nel 1798, ebbe fine l'egemonia di Berna. Quando nel 1815 venne formata una nuova Svizzera, Berna fu costretta a cedere metà circa del suo territorio per la costituzione di due nuovi Cantoni (Argovia e Vaud) e perse il dominio illimitato sullo stesso Cantone di Berna, cui dovè trasferire il potere. Berna divenne capoluogo del Cantone e nel 1848 fu designata, dal primo Parlamento svizzero, come la capitale della Confederazione. Determinanti per la scelta di Berna quale capitale svizzera, furono in quell'occasione i voti dei rappresentanti dei territori in precedenza soggetti a Berna, cosicché i bernesi possono ancora oggi essere fieri della dimostrazione di simpatia e del riconoscimento che furono tributati alla loro città.

I raiffeisenisti svizzeri si recano con gioia a Berna per le loro assisi. Ci auguriamo ch'essi abbiano a passarvi un piacevole soggiorno, ricco d'esperienze e di proficui contatti. Pell.

Notizie dalle Casse affiliate

Mesocco

La sera del 27 febbraio ebbe luogo nella sala di Circolo l'assemblea generale ordinaria della locale Cassa Raiffeisen. All'ordine del giorno erano la presentazione dei conti del 7. esercizio 1963, discussione e approvazione della gestione, revisione dell'articolo 7 dello statuto, nuovo regolamento interno, tre nomine complementari. Frequenza buona e viva attenzione durante tutta la non breve seduta.

Il resoconto diramato ai soci comprovò l'ulteriore buon sviluppo della Cassa nei diversi rami di sua attività quale piccola banca del e pel villaggio, tenor le sue basi fondamentali. La gestione era approvata dai revisori sociali e dalla direzione dell'Unione. Sentiti anche i rapporti particolari dei dirigenti (direzione, cassiere e sorveglianza), l'assemblea approvava la gestione senza discussione e all'unanimità.

La revisione statutaria fu pure accettata all'unanimità, elevando così la quota sociale dovuta da ogni membro da fr. 100.— a fr. 200.—, fruttante l'interesse del 5%.

Il nuovo regolamento interno fu pure accettato.

Nomine complementari pro 1964 erano da farsi in seguito al ritiro del presidente C. Bono dopo 7 anni, della segretaria M. Allè e del cassiere Antonio Jörger. Eletti membri della direzione Taddei Luigi e Scaramella Gianmauro. Promosso a presidente l'attuale vice-presidente Ciccio Gaspare di Angelo. In quanto al cassiere si ottenne l'ulteriore rimanenza in carica del benemerito titolare sino a nuove emergenze.

Col 1964 è entrato in applicazione il dono di fr. 10.— su libretto di risparmio per i neonati figli di soci. Il movimento finanziario della Cassa nel 1963 ammontò a fr. 428.698.77 con 592 operazioni, con buon progresso sugli esercizi precedenti.

Dirigenti della nostra Cassa per 1964: Comitato Direzione: Presidente Ciccio Gaspare di Angelo, Furger Leo, a Marca Livio, Taddei Luigi, Scaramella Gianmauro. Cassiere: Jörger Antonio. Consiglio di sorveglianza: Presidente Tognola Franco, Marchetto Antonio e Bruni Felice.

Bioggio

Alla presenza di 31 soci si tenne mercoledì 25 marzo 1964, nella sala Municipale del Palazzo Comunale, la quinta assemblea generale ordinaria dei soci della Cassa Rurale di Bioggio. Dopo il benvenuto del Presidente, signor Cornelio Moccetti, prende la parola la signorina Ilda Rossi, cassiera, che illustra ai soci presenti l'attività della Cassa nel 1963. La cassiera fa notare come la cifra del bilancio sia salita a fr. 707.957.11 contro i fr. 634.424.71 alla fine del 1962. L'attività nel periodo dal 1. gennaio al 31 dicembre 1963 ha permesso di conseguire un utile netto di 2347.65 franchi, importo che, aggiunto ai riporti di utile dei precedenti 3 esercizi (di cui il primo di soli due mesi) di fr. 1906.61, ossia in totale fr. 4254.26, forma le riserve della Cassa. Anche il numero dei soci è salito da 68 a 74. La signorina Rossi chiude la sua esposizione, augurandosi che i soci intensifichino nel 1964 le loro visite alla Cassa, dimostrando ancor maggior spirito di collaborazione per il bene del paese.

Il presidente della sorveglianza, signor Pietro Zappa, chiede ai soci di approvare i conti presentati dalla Direzione. All'unanimità i conti vengono approvati.

Si passa poi alle nomine in seno alla Direzione ed alla Sorveglianza e vengono riconfermati in carica i membri uscenti, ossia:

per la Direzione: presidente: Cornelio Moccetti, vice-presidente: Giacomo Dolfini, segretario: Franco Conconi;

per la Sorveglianza: presidente: Pietro Zappa, sindaco, vice-presidente: Guido Foletti, segretario: Luciano De Lorenzi.

Gli altri membri — componendosi entrambi i consigli di cinque membri — verranno eletti nel 1966.

La proposta di modifica degli statuti e del regolamento di amministrazione viene accettata all'unanimità dai soci presenti.

Chiude la seduta il presidente, ringraziando i soci intervenuti e raccomandando a tutti di voler ricorrere ai servizi della Cassa con maggior frequenza.

Coldrerio

Si è svolta quest'anno l'assemblea generale ordinaria della nostra Cassa in modo rallegrante per la partecipazione.

Infatti il 18 marzo u.p. nella Sala Comunale (gentilmente concessa) alla presenza di oltre 50 soci, il presidente della Direzione, signor Angelo Galli, ha dato il via puntualmente alle trattande figuranti nell'ordine del giorno.

Dopo il rituale benvenuto ai presenti, il presidente ha ricordato, invitando ad osservare un minuto di silenzio, la dipartita di due fedeli soci, che prematuramente hanno lasciato per sempre le nostre file.

Si passa poi alla nomina dei due scrutatori. In seguito il diligente nostro segretario del Comitato di Direzione, signor Ernesto Solcà, dà lettura del verbale dell'ultima assemblea che viene poi approvato senza discussioni.

Il signor Galli inizia poi la lettura del rapporto del Comitato di Direzione esponendo con chiarezza la situazione economica del nostro paese, del mercato monetario e rimarcando come il raiffeisenismo tuteli gli interessi di ogni ceto, e constatando, con piacere, come la maggior parte della popolazione ricorra, con entusiasmo, per le operazioni bancarie al nostro istituto affidandoci in special modo i propri risparmi (libretti 440 = a un libretto per famiglia).

E' poi la volta del cassiere, signor Bernasconi, che ha illustrato in tutti i minimi particolari le poste contabili. Prima di terminare il limpido rapporto, lo stesso ha vivamente ringraziato tutti i fedeli clienti per la comprensione e la fiducia dimostrate. Il cassiere ha pure manifestato un caldo ringraziamento ai dirigenti per la collaborazione prestata. La cifra di bilancio è aumentata di circa mezzo milione ed è ora di fr. 2.614.417.10.

Segue il rapporto del Consiglio di Sorveglianza letto dall'assiduo presidente signor Elvezio Croci, rallegrandosi per l'accurato e preciso lavoro svolto dal cassiere e per la reciproca e perfetta collaborazione che regna tra Direzione, Sorveglianza e cassiere.

Dopo di che i conti e il bilancio per il 1963 vengono accettati all'unanimità.

Di nuovo il signor Galli presenta la trattanda riguardante la revisione dell'articolo 7 degli statuti, illustrando quanto sia importante rivedere questo punto. Invita poi il cassiere a dare maggiori chiarimenti e da un grafico precedentemente preparato, lo stesso può provare e convincere i presenti dell'utilità, così che l'accettazione del nuovo articolo è cosa fatta.

Agli eventuali il cassiere ha nuovamente esortato i presenti ad appoggiare la nostra banca cooperativa e con una sana propaganda si continui a diffondere la geniale idea di Guglielmo Raiffeisen tra la nostra gente.

Un socio.

Valcolla

L'assemblea generale della nostra Cassa Rurale ha avuto luogo il giorno 11 aprile u.s. a Maglio di Colla. Su 46 soci iscritti al 31 dicembre 1963, erano presenti 21, alcuni dei quali hanno rappresentato altri 13 soci, mentre 12 erano assenti non giustificati.

L'assemblea venne aperta dal presidente della Direzione, signor Mo. Aurelio Soldati che, composto l'ufficio con due scrutatori, diede lettura del suo rapporto morale sull'attività della Cassa

nello scorso anno e dimostrandone la sua utilità, dopo aver passato in rassegna la situazione economica generale e della Valle in particolare.

Prendeva poi la parola il cassiere, signor Emilio Campana, che presentò un'estesa relazione sulla situazione della Cassa, sul suo lento ma costante sviluppo, passando poi ad illustrare i risultati conseguiti. Il bilancio ha raggiunto la cifra di fr. 188.499.20, con un aumento di fr. 29.095.15. Il movimento generale è stato di fr. 195.608.09 in 199 operazioni. Il numero dei libretti di deposito è aumentato di 6 ed il totale dei depositi, ripartiti su 65 libretti, ammontava a fine esercizio a fr. 162.639.75. Nel 1963 sono stati concessi prestiti per fr. 43.500.—, dei quali fr. 15.500.— a enti pubblici e fr. 28.000.— a soci per costruzioni. Il beneficio netto fu di fr. 498.75, e cioè 200 franchi circa in più dell'esercizio precedente. Il fondo di riserva che alla chiusura del primo anno di fondazione della Cassa era di fr. 5.45, è salito a fr. 1869.05. Il cassiere non ha mancato di rilevare, nel suo rapporto, le difficoltà che la Cassa ha dovuto superare e che deve tuttora affrontare, difficoltà d'ordine speciale di ambiente e di situazione (la Cassa Rurale di Valcolla estende il suo raggio di azione nei quattro comuni della Valle, con ben 15 paesi e frazioni, discosti l'uno dall'altro e posti sui due versanti della Valle). L'idea raiffeisenista va comunque acquistando gradatamente terreno anche quassù.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, signor Celestino Moresi di Signora, dava lettura del suo diligente rapporto, indicando l'attività del Consiglio nel decorso 1963 e concludendo con la proposta di approvazione dei conti, con ringraziamenti alla Direzione ed al Cassiere. L'assemblea, con voto unanime, approvava i conti per il 1963 ed in seguito le nuove disposizioni statutarie, circa l'aumento da 100 a 200 franchi dell'ammontare della quota sociale.

Alle nomine si doveva procedere alla sostituzione del membro della Direzione, signor Alfredo Reali, di Bogno, partito per l'America. Al suo posto, l'assemblea designava il signor Demetrio Moresi, di Certara.

Alle eventuali il presidente dava risposta ad alcune domande e, dopo aver ringraziato i presenti per la loro partecipazione, chiudeva l'assemblea. Si passava quindi al pagamento dell'interesse sulla quota sociale.

C.

Magadino

Con la rallegrante partecipazione di una sessantina di soci si è svolta domenica, 19 aprile u.s., l'assemblea generale della Cassa Rurale di Magadino. La manifestazione si è svolta in un clima di viva soddisfazione in quanto ricorreva il decimo anniversario di fondazione. Erano pure presenti il signor Pellandini, in rappresentanza dell'Unione Svizzera in San-Gallo, ed il signor Avv. Induni, per il Comitato della federazione ticinese, ai quali il signor Luigi Malè, presidente, rivolse un particolare benvenuto in apertura dell'assemblea. Designati i due scrutatori ed accettata la proposta di dispensa della lettura dell'ultimo verbale, in considerazione dell'importante numero delle trattande, il presidente del Comitato di direzione presentò il suo rapporto. Con accorate parole egli ricordò dapprima la figura del compianto presidente del Consiglio di sorveglianza, signor maestro Cristiano Lucca, decesso pochi mesi or sono. Dopo un momento di raccoglimento in memoria dei soci scomparsi, il signor Malè passò ad analizzare la situazione economica generale che reca sempre ancora il marchio della supercongiuntura. Esprimeva quindi la sua viva soddisfazione per i risultati raggiunti dalla Cassa, la quale nel decimo suo esercizio ha raggiunto e superato il milione di bilancio. Terminò la sua relazione affermando la ferma intenzione della Cassa di continuare la sua attività in modo sempre migliore per il bene della popolazione.

Aveva quindi la parola il cassiere, signor Giacomo Sargenti, il quale rivolgeva un vivo ringra-

ziamento ai soci ed alla clientela per la fiducia dimostrata. Egli esponeva poi le diverse cifre dei conti, facendo particolarmente risaltare come il movimento generale per il 1963 sia stato di fr. 2.781.587.95 in 511 operazioni. L'utile netto conseguito fu di fr. 1589.14 mentre la cifra di bilancio assommava a fr. 1.027.481.51. A chiusura del suo rapporto il cassiere ringraziava poi i membri dei Comitati per la loro collaborazione.

Il signor Edgardo Trochen presentava quindi il rapporto del Consiglio di sorveglianza, a chiusura del quale raccomandava l'accettazione dei conti. Messi in votazione, questi vennero approvati all'unanimità.

Si passava poi alle nomine. Per il Comitato di direzione scadevano i mandati dei signori Rodolfo Cotta ed Enrico Sargenti. Il signor Cotta veniva confermato, mentre il signor Sargenti — che aveva inoltrato le dimissioni, causa impegni di forza maggiore — veniva sostituito col signor Edgardo Trochen, che passava così dalla Sorveglianza alla Direzione. Per il Consiglio di sorveglianza venivano nominati il signor Alberto Fisanotti, quale presidente, ed il signor Franco Gilardi, mentre il signor Emilio Codoni veniva confermato in carica.

Si giungeva quindi alla revisione statutaria concernente l'articolo 7. Il presidente signor Luigi Malè presentò dapprima una breve relazione per sottolineare l'importanza e la necessità di tale modifica. L'assemblea, dopo una breve discussione nella quale il revisore dell'Unione dava ulteriori spiegazioni, approvava quindi tale revisione all'unanimità. La medesima cosa per il nuovo regolamento d'amministrazione.

Prendeva poi la parola il signor Pellandini che portava il saluto e gli auguri dell'Unione di San Gallo. Egli sottolineava quindi l'importanza della Cassa Rurale per il Comune e rendeva omaggio ai soci fondatori ed ai membri dei Comitati per la loro dedizione.

Si giungeva quindi alle eventuali. L'onorevole sindaco, signor Alessio Sargenti, che fu tra le persone che costituirono la Cassa Rurale, esprimeva il suo vivo compiacimento per la rallegrante espansione dell'Istituto bancario locale. La Cassa Rurale, egli disse, si è dimostrata utile e providenziale per l'intero Comune. Pure il vice-presidente del Patriziato, signor Arnoldo Sargenti, aveva parole di lode per l'operato della Cassa e per la serietà con cui si erano svolti i lavori assembleari.

Il presidente del Comitato di direzione chiudeva quindi l'assemblea, ringraziando gli intervenuti ed invitando quindi il cassiere ad eseguire il pagamento dell'interesse sulla quota sociale.

Terminata la parte amministrativa, la manifestazione continuò nel Ristorante Elvezia dove il Municipio offerse l'aperitivo, la Cassa Rurale una colazione ed il Patriziato il caffè, nonché due appetitose formagelle. Non meno bene accettata fu l'offerta di sigari e sigarette del signor Enrico Sargenti, dei biscotti «L'Alsacienne» da parte del signor Luigi Malè e l'invito rivolto a tutti i soci dal signor Alberto Fisanotti per la partecipazione gratuita alla manifestazione aviatoria che si terrà all'Aeroporto di Magadino il mese di luglio.

Al levar delle mense la parola era data al signor Avv. Emilio Induni, vice-presidente della Federazione ticinese delle Casse Rurali. Egli esprimeva il cordiale messaggio di augurio del Comitato della Federazione ed un vivo plauso per l'importante mole di lavoro svolta dalla Cassa durante il primo decennio. Rievocata la nobile figura del filantropo tedesco Federico Guglielmo Raiffeisen, l'avvocato Induni si disse certo che la Cassa Rurale di Magadino saprà continuare nella via tracciata per il bene della collettività.

Il presidente signor Luigi Malè faceva quindi un breve istoriato della Cassa, ricordando gli inizi ed i primi modesti passi. Considerando gli importanti risultati raggiunti, egli sottolineò che le possibilità di sviluppo della Cassa sono ancora grandi, in quanto molti e molti altri concittadini potrebbero entrare a far parte dell'Istituto. E con-

cludeva dicendo: « Molti e molti capitali potrebbero e dovrebbero affluire alla nostra Cassa, onde poter sempre più e sempre meglio aiutare chi è nel bisogno: Aiutateci per poter aiutare, sia il motto della nostra solidarietà! »

Si concludeva così, in un clima di cordialità e amicizia, questa manifestazione che ha permesso di dare uno sguardo retrospettivo ai dieci anni di attività della nostra Cassa ed infondere a dirigenti e soci una nuova carica d'entusiasmo per un ulteriore felice sviluppo.

L'Angolo del Giurista

Domande e risposte

D. — Intendo costruire dei box su un terreno di mia proprietà. Siccome sul terreno confinante esiste una costruzione altrui con varie aperture (porte e finestre) distante un metro e cinquanta dal confine, chiedo a quale limite io posso a mia volta costruire.

R. — Le Sue nuove costruzioni potranno avvenire ad un minimo di m. 2.50 dal confine. Esse dovranno perciò avere una distanza di m. 4 dalla costruzione di proprietà del vicino.

* * *

D. — Possiedo una casa di abitazione la quale è gravata da varie ipoteche e cioè l'una, la prima, verso la Banca dello Stato, la seconda verso la Cassa Rurale locale, altre tre verso dei privati (titoli al portatore). Io vorrei raggruppare il tutto in una unica ipoteca. Quali procedure debbo seguire?

R. — In primo luogo occorre trovare quell'Istituto di credito che sia in grado di finanziare l'operazione. Temo che, al momento attuale, data la modestia del bilancio della locale Cassa Rurale e le restrizioni creditorie in corso, l'operazione sarà ben difficile da attuare. Comunque se ciò fosse il caso, bisognerà poi tempestivamente disdire le altre ipoteche e far accendere da un notaio la nuova ipoteca.

* * *

D. — Possiedo un fondo di circa mq. 1000 e ho la possibilità di venderlo a fr. 35.— il mq. Chiedo quale è l'importo del plus valore.

R. — Dai dati ulteriori avuti (stima 5000 franchi c.a. — proprietà che dura da oltre 5 anni) Le posso rispondere esattamente affermando che l'importo sul plus valore a Suo carico sarà di fr. 1500.— c.a.

* * *

D. — A suo tempo avevo fatto accendere una ipoteca di franchi 30 000.— ora ridotta a fr. 15 500.—. Ora avrei bisogno di altri fr. 10 000.— per pagare varie passività. Posso usufruire ancora della ipoteca precedente?

R. — Nel suo caso non è assolutamente possibile usufruire del vecchio titolo. Occorre, se intende fare la operazione, provvedere all'accensione di una ulteriore ipoteca.

Avv. Emilio Induni.

Les Caisses Raiffeisen suisses 1962-1963

	1962	1963
Nombre de Caisses	1 087	1 094
Effectif des sociétaires	133 037	136 282
Roulement	5 558 885 476.58	6 255 439 547.16

Bilan au 31 décembre

Actif	fr.	fr.
Encaisse et chèques postaux	29 698 186.02	32 855 236.03
Avoirs à vue à la Caisse centrale	140 290 471.10	148 964 164.84
Avoirs à terme à la Caisse centrale	279 583 000.—	302 062 000.—
Comptes courants débiteurs gagés	162 846 362.43	187 341 289.31
Prêts à terme gagés	89 100 367.16	91 871 838.82
Avances aux communes et corporations de droit public	168 876 121.60	200 716 189.09
Prêts hypothécaires	1 489 190 235.33	1 631 221 166.73
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	20 359 366.—	22 940 166.85
Immeubles 85/86	9 309 729.55	10 637 383.85
Autres actifs	22 584 934.99	24 091 837.90
	<u>2 411 838 774.18</u>	<u>2 652 701 273.42</u>

Passif

Crédits utilisés à la Caisse centrale	24 548 800.65	37 477 478.75
Comptes courants créanciers	233 769 609.42	256 431 842.29
Caisse d'épargne: 617 071/640 012 livrets	1 558 193 324.80	1 719 510 818.10
Comptes de dépôts	84 886 069.03	98 334 996.49
Obligations	377 601 425.30	398 720 919.70
Autres passifs	21 348 760.40	23 196 123.93
Parts sociales	13 469 608.—	13 923 370.—
Réserves	98 021 176.58	105 105 724.16
	<u>2 411 838 774.18</u>	<u>2 652 701 273.42</u>

Compte d'exploitation

Produits

Intérêts actifs	78 561 162.07	86 553 169.87
Recettes diverses	214 133.76	213 494.27
	<u>78 775 295.83</u>	<u>86 766 664.14</u>

Charges

Intérêts passifs	46 107 569.01	50 947 326.74
Droits et contributions perçus	16 034 529.65	17 683 393.71
Impôts	1 870 151.97	1 691 372.40
Administration	4 042 193.90	4 421 247.55
Autres frais généraux	3 403 716.09	3 853 418.39
Amortissements	461 567.07	582 998.06
Intérêts aux parts sociales nets	441 770.45	456 949.52
Bénéfice net	6 413 797.69	7 129 957.77
	<u>78 775 295.83</u>	<u>86 766 664.14</u>